



APCAM/MSU/USAID
Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali – Phase II (PROMISAM II)

MICHIGAN STATE
UNIVERSITY

Evolution des exportations de bétail malien au Sénégal suite aux récentes crises

RAPPORT FINAL

Moussa NIANG
Moussa MBAYE
Consultants

Décembre
2013

Sommaire

A. Liste des Sigles et Acronymes.....	3
B. Liste des Tableaux, Figures et Schémas	4
I. Introduction générale.....	5
II. Revue de la littérature.....	7
2.1 Aperçu de l'élevage au Sénégal	7
2.2 Commercialisation du bétail et de la viande	10
III. Statistiques et place du bétail malien dans la chaîne d'approvisionnement nationale 20	
3.1 Evolution de la production nationale sur la période 2000-2012	20
3.2 Evolution de la consommation nationale de viande.....	21
3.3 Evolution des importations liées à la Tabaski.....	24
3.4 Evolution des importations par type et par origine	26
IV. Chocs majeurs et leurs effets sur les exportations de bétail.....	29
V. Propositions de réforme et recommandations	35
VI. Conclusions	36
VII. Références bibliographiques	37
Annexes	A

A. LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANPROVBS	Association Nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail du Sénégal
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEP	Cellule des Etudes et de la Planification
CIRAD	Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
DIREL	Direction de l’Elevage
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FONSTAB	Fonds d’Appui à la Stabulation
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l’Abondance
LOASP	Loi d’Orientation AgroSylvoPastorale
MEL	Ministère chargé de l’Elevage
MEPA	Ministère de l’Elevage et des Productions de l’Elevage
NEPAD	New Partnership for Africa Development
OIE	Office International des Epizooties
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPE	Organisations Professionnelles d’Eleveurs
OSB	Opération Sauvegarde du Bétail
PCE	Projet Croissance Economique
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNDE	Plan National de Développement de l’Elevage
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
USAID	United States Agency for International Development
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

B. LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET SCHEMAS

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL SENEGALAIS (EN MILLIONS DE TETES).....	7
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION NATIONALE DE VIANDE ET D'ABATS (EN TONNES).....	20
TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PER CAPITA DE VIANDE ET ABATS (EN KG)	22
TABLEAU 4 : EVOLUTION DU PRIX MOYEN A LA CONSOMMATION SUR LE MARCHE DE DAKAR DES VIANDES BOVINE, OVINE ET DE VOLAILLE	23
TABLEAU 5: EVOLUTION ANNUELLE DES IMPORTATIONS SENEGALAISES DE MOUTONS DE TABASKI PAR PAYS DE PROVENANCE	24
TABLEAU 6 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS CONTROLEES DE VIANDES ET D'ABATS (EN TONNES)	26
TABLEAU 7: EFFECTIFS DE BOVINS ET DE PETITS RUMINANTS ENREGISTRES EN ENTREE PAR PROVENANCE AUX FOIRAILS DE DAKAR (HORS FETE DE TABASKI).....	27
TABLEAU 8 : ALIMENTS DE BETAIL DISTRIBUES DANS LE CADRE D'OPERATIONS SAUVEGARDE DU BETAIL	29

LISTE DES FIGURES ET SCHEMAS

FIGURE 1: REPARTITION DE LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ABATS SUR LA PERIODE 2000*-2012	21
FIGURE 2. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION NATIONALE DE POISSON DE 2000 A 2011.....	23
FIGURE 4: EVOLUTION ANNUELLE DES IMPORTATIONS SENEGALAISES DE MOUTONS DE TABASKI PAR PAYS DE PROVENANCE.....	25
FIGURE 5: PARTS DES PAYS EXPORTATEURS DANS LES IMPORTATIONS DE MOUTONS.....	25
FIGURE 6: REPARTITION SELON LA PROVENANCE DES EFFECTIFS DE BOVINS, D'OVINS ET DE CAPRINS ENREGISTRES EN ENTREE AU FOIRAIL DE DAKAR SUR LA PERIODE 2006-2012.....	28
FIGURE 7 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS SENEGALAISES DE MOUTONS DE TABASKI	30
FIGURE 8 : EVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE DE DAKAR EN BETAIL ENTRE 2006 ET 2012	31

I. Introduction générale

Le sous-secteur de l'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale, avec une contribution de 29,1% et 4,2% en moyenne à la formation du PIB du secteur primaire et national, respectivement, pour la période 2000-2012. Sa valeur ajoutée a progressé, en moyenne, de 6,1¹% sur la période, atteignant plus de 300 milliards de F CFA aux prix courants en 2012. En 2012, particulièrement, le sous-secteur a connu une situation difficile, en rapport avec les conditions climatiques très défavorables, qui ont entraîné une baisse de sa valeur ajoutée de 4,9%. Les services de l'élevage estiment à près de 350.000 les familles, soit environ 3 millions d'individus, issus pour la plupart des couches les plus vulnérables du monde rural, vivant directement de l'élevage.

Malgré son rôle économique et social important, le secteur de l'élevage n'en mobilise pas pour autant plus de 4% des ressources accordées au secteur agricole, apparaissant ainsi comme très peu favorisé par rapport aux autres contributeurs du PIB. Pourtant le secteur est en proie à de profonds changements et mutations qui sont nés de la décentralisation et de la régionalisation. Celles-ci, associées à la politique de désengagement de l'Etat des activités productives et marchandes et à une implication de plus en plus importante des organisations de producteurs dans le développement du secteur, ont profondément modifié la nature et la qualité des interventions en faveur du développement économique et social de l'élevage.

La croissance démographique et le phénomène des changements climatiques ont, par ailleurs, induit une pression de plus en plus importante sur des ressources pastorales de plus en plus rares. Et les fortes compétitions et tensions qui se développent entre les différents utilisateurs de l'espace rural évoluent souvent en conflits et, à terme, peuvent remettre en cause la coexistence pacifique qui a toujours caractérisé les rapports sociaux en milieu rural.

La demande en produits d'élevage s'est accrue avec l'urbanisation, entraînant l'émergence de systèmes d'élevage à vocation plus intensive. La tendance à la modernisation des systèmes de production a également généré de nouveaux défis, en termes de conduite et d'alimentation des animaux. De nouvelles exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments ou de compétitivité des filières s'imposent désormais face à la globalisation des échanges commerciaux. La préservation du statut zoo-sanitaire du pays face aux maladies émergentes et ré émergentes est devenue d'une nécessité majeure, face à la libre circulation des produits de l'élevage au sein des pays de l'UEMOA. Enfin, les possibilités offertes par la vision agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) représentent autant une opportunité qu'un défi à relever pour l'élevage sénégalais.

A l'effet d'apporter des réponses pertinentes à ces enjeux et défis majeurs de développement du sous-secteur, le Ministère chargé de l'élevage (MEL) s'est doté d'un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), qui été validé en juin 2013 par le Gouvernement du nouveau régime qui accorde une attention toute particulière au sous-secteur. Ce document, qui reste une disposition de Loi d'Orientation Agrosylvopastorale (LOASP), reste désormais le cadre de référence pour les interventions en direction du développement de l'élevage au Sénégal et de mise en cohérence les différentes initiatives qui se développent au sein du sous-secteur.

¹ Nos calculs sur la base des données de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

A la lumière des atouts, contraintes, opportunités et menaces qui ont été identifiés et sur la base des orientations définies pour le sous-secteur dans le document de Stratégie nationale de développement économique et sociale (SNDES), le PNDE a énoncé comme vision de « Faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio économique de ses acteurs ». Afin de pouvoir réaliser les objectifs de la SNDES et la vision énoncée, quatre axes stratégiques d'intervention ont été identifiés dans le PNDE, qui portent sur (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, (ii) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (iii) l'amélioration de la mise en marché des produits animaux et (iv) le renforcement du cadre institutionnel.

Par ailleurs, du fait de ses marges de progression encore très importantes, dont l'exploitation devrait permettre d'accroître de manière considérable les niveaux de production et en conséquence, les revenus des acteurs, l'élevage a été érigé également en une grappe « Elevage Productions et Industries animales », dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA), une des options choisies pour accélérer l'émergence économique du Sénégal dans un horizon moyen. Cette grappe a été structurée en quatre sous-grappes : Bétail-viande, Lait et produits laitiers, Cuirs et peaux et Aviculture.

La filière bétail-viande reste la composante la plus importante du secteur, si l'on se réfère au chiffre d'affaires annuel généré (394 milliards de F CFA en 2010¹). Aussi, a-t-elle été retenue, au regard de l'impact que son développement peut rapidement avoir sur les conditions de vie des populations et la création d'emplois, parmi les filières prioritaires sur lesquelles l'accent sera particulièrement mis sur la période 2013-2017. La filière offre, en effet, des opportunités énormes, pratiquement au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur. Orientée vers la production pour le marché national, la filière a contribué ces dernières années pour plus de 90% de la viande consommée au Sénégal. Le reste de la consommation est couvert par les importations de viande (en provenance de pays hors UEMOA et CEDEAO) et de bétail sur pied, principalement du Mali et de la Mauritanie.

¹ Rapport SCA-Grappe Elevage : productions et industries animales, 2013.

II. Revue de la littérature

2.1 Aperçu de l'élevage au Sénégal

(a) Effectifs du cheptel et systèmes de production

Le Sénégal compte un cheptel important, composé de races adaptées au milieu. En 2012, les effectifs étaient estimés à 3,379 millions de bovins, 5,887 millions d'ovins, 5,038 caprins, 386 milles porcins, 534 milles équins, 456 milles asins et 5 000 camelins. Le tableau 1 présente l'évolution des effectifs des différentes espèces sur la période 2000-2012. On peut noter une croissance relativement faible (1.1 à 3.5%) pour l'ensemble des espèces, à l'exception de la volaille industrielle, qui a crû de 13,5%. L'aviculture bénéficie, en effet, depuis novembre 2005, d'une mesure de protection portant sur l'interdiction d'importation de volailles et de produits avicoles liée à la menace de la grippe aviaire. On notera surtout le recul intervenu en 2002 pour les bovins, les petits ruminants et les équins, suite à de fortes mortalités causées par des pluies hors saison et un hivernage défavorable.

Tableau 1: Evolution des effectifs du cheptel sénégalais (en millions de têtes)

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asiens	Camelins	Volaille familiale	Volaille industrielle
2000	2 986	4 542	3 879	269	471	399	4	18 900	5 595
2001	3 061	4 678	3 995	280	492	407	4	19 543	6 115
2002	2 997	4 540	3 900	291	496	400	4	20 207	5 174
2003	3 018	4 614	3 969	303	500	400	4	20 549	5 100
2004	3 039	4 739	4 025	300	504	412	4	20 960	5 285
2005	3 091	4 863	4 144	309	514	413	4	21 527	6 135
2006	3 137	4 996	4 263	318	518	415	4	22 078	7 533
2007	3 163	5 109	4 353	319	518	438	5	22 141	12 787
2008	3 210	5 251	4 477	327	524	442	5	21 889	13 633
2009	3 261	5 383	4 598	344	518	446	5	22 302	13 170
2010	3 313	5 571	4 755	354	523	450	5	22 971	17 478
2011	3 346	5 716	4 887	364	529	453	5	23 255	20 916
2012	3 379	5 887	5 038	375	534	456	5	23 929	20 226

Source : DIREL, CEP

(b) Systèmes de production¹

Le sous-secteur de l'élevage, comme c'est le cas d'ailleurs presque partout en Afrique subsaharienne, a profondément évolué au Sénégal au cours des dernières décennies. Excepté les zones où les conditions éco-climatiques ne permettent pas de mener des activités autres que l'élevage, les divisions autrefois très marquées entre pasteurs et agriculteurs se sont nettement estompées.

¹ Le *système de production* peut être défini comme «la combinaison dans l'espace et dans le temps des ressources disponibles et des productions elles-mêmes: végétales et animales» - M. Dufumier (1996). Il se distingue du *système d'élevage* que le même auteur définit comme «des combinaisons et successions de techniques destinées à produire des animaux ou des productions animales d'une même espèce domestique, avec la force de travail et les moyens disponibles dans l'exploitation.

L'évolution des systèmes de production s'est ainsi traduite par une extension des activités d'élevage au sein des exploitations autrefois essentiellement agricoles et un développement des activités agricoles au sein des systèmes qui vivaient essentiellement de l'élevage. Aujourd'hui, presque la totalité des ménages agricoles fondent leurs stratégies à la fois sur les cultures et sur l'élevage.

En attendant une typologie plus affinée¹, classiquement, trois principaux systèmes de production sont identifiés, sur la base du seul critère considérant la place de l'élevage dans le système de production (niveau de combinaison entre agriculture et élevage) : un système pastoral, un système agropastoral, un système périurbain.

(i) Le système pastoral

Dans ce système, l'élevage extensif représente la principale activité des ménages, leur principale source de revenus et contribue significativement à leur sécurité alimentaire, à la fois, à travers la consommation du lait et la conversion des animaux en céréales. Dans la logique de ce système, qui assure l'essentiel de la production nationale de viande rouge, le mode de vie et l'ensemble des activités productives sont subordonnées à la sécurisation du cheptel, qui génère plus de 50% du revenu brut des ménages.

Le système pastoral reste caractérisé par une grande mobilité des éleveurs (essentiellement des Peuls) et de leurs troupeaux (bovins et petits ruminants souvent associés). Il intéresse environ 32% des bovins et 35% des petits ruminants (MEL, 2004).

Les principales contraintes à la production dans le système pastoral sont la disponibilité des ressources alimentaires, en particulier en saison sèche et l'insuffisance de la couverture sanitaire des animaux, liée notamment à l'éloignement des campements d'élevage des services de prestation vétérinaire.

(ii) Le système agro-pastoral

Dans ce système, l'élevage extensif pastoral est combiné avec l'agriculture, vivrière ou de rente. 10 à 50 % du revenu brut viennent de l'élevage. Le système s'est développé dans les zones où la pluviométrie et les conditions ont permis une activité agricole soutenue, l'amplitude des déplacements des troupeaux autochtones est relativement faible. On le retrouve dans les zones agroécologiques du Bassin Arachidier, de la Zone Cotonnière et de la Basse Casamance. Il concerne environ 67% des effectifs de bovins et 62% de ceux de petits ruminants (MEL, 2004).

(iii) Le système périurbain

Dans ce système, l'élevage est l'unique composante du système de production qui est conduit en semi-intensif ou intensif, selon des niveaux d'investissement variables. Le système périurbain est localisé essentiellement dans la banlieue de Dakar (zone des Niayes) et est pratiqué dans le cas de fermes (pour la plupart laitières) implantées par des opérateurs économiques privés (industriels, hommes politiques, cadres), avec l'appui d'institutions publiques (la recherche) ou de spécialistes de l'élevage (vétérinaires privés).

¹ Qui pourra être réalisée avec le Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE), dont les enquêtes approfondies sur l'élevage interviendront en 2014.

L'intérêt des privés à installer des fermes autour de Dakar trouve sa justification dans la forte demande en produits animaux existante, notamment en lait et produits laitiers. Environ 1% des effectifs de bovins et 3% de ceux de petits ruminants sont concernés par ce système (MEL, 2004).

(c) Les contraintes et défis de l'élevage

De la hiérarchisation des contraintes du sous-secteur, il ressort que le problème central qui se pose à l'élevage sénégalais est la faiblesse de la productivité et le manque de compétitivité. Ce qui a comme conséquences immédiates (i) une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux, (ii) des revenus faibles pour les producteurs et (iii) une incidence négative sur la balance commerciale, avec une sortie relativement importante de devises pour les importations. Les causes directes de ce problème tiennent à :

- *Une faible valorisation des ressources pastorales*, du fait (i) de la prédominance de modes d'élevage extensifs, qui sont souvent en proie, entre autres, à des difficultés d'abreuvement et d'alimentation et des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, (ii) des faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières, (iii) de l'insuffisance des infrastructures et équipements pastoraux, (iv) du vol fréquent de bétail et (v) de la faible valorisation des résultats de la recherche.
- *Une faible valorisation des produits d'élevage*, avec une insuffisance (i) d'infrastructures et d'équipements de mise en marché des produits animaux, (ii) d'application des bonnes pratiques de transformation et de distribution et (iii) d'appui-conseil.
- *L'incidence des maladies animales*, en rapport, notamment, avec (i) une couverture sanitaire, vaccinale en particulier, insuffisante et (ii) la faiblesse du financement public.
- *Des limites institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur* participant (i) de l'insuffisance des ressources humaines, (ii) de l'absence d'un système opérationnel de collecte et de gestion des statistiques sur l'élevage et (iii) de la faiblesse des capacités des organisations faitières.

Cette problématique laisse apparaître un certain nombre de défis pour l'élevage, qui portent principalement sur :

- l'augmentation du niveau de contribution à la promotion économique et sociale des acteurs, ce qui suppose un élevage plus productif, plus compétitif et tourné vers le marché;
- l'amélioration de la mise en marché des produits animaux, par la promotion de PME spécialisées dans la valorisation et la facilitation de l'implantation d'unités industrielles et semi-industrielles aux normes;
- la sécurisation des systèmes d'élevage, par une gestion rationnelle des ressources naturelles;
- le renforcement de la protection zoosanitaire et la préservation de la santé publique vétérinaire et du bien-être animal, à travers, notamment, des services vétérinaires répondant aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et des textes réglementaires adaptés au nouveau contexte;

- la professionnalisation des acteurs des différentes filières et une meilleure structuration de leurs organisations.

2.2 Commercialisation du bétail et de la viande

La présence d'une multiplicité d'intermédiaires dans les circuits de commercialisation, qui restent généralement longs et complexes et la prédominance encore de l'informel au niveau de différents types de marchés, restent les caractéristiques dominantes de la filière bétail-viande.

(a) Typologie des marchés à bétail

Les transactions relatives au bétail-viande se font au niveau de trois types de marchés: les marchés de collecte (marchés primaires), les marchés de regroupement (marchés secondaires) et les marchés terminaux (marchés de consommation).

Les marchés de collecte, qui sont localisés généralement autour des forages et campements d'éleveurs, constituent les premiers lieux de rencontre entre producteurs et marchands de bétail. Les marchés de regroupement reçoivent les animaux provenant des marchés de collecte. Les animaux y font l'objet d'un tri pour être acheminés vers les marchés terminaux où les transactions sont dominées par des intermédiaires.

Les marchés terminaux (dont le plus grand reste Dakar) constituent les lieux d'approvisionnement en animaux des chevillards et des bouchers-abattants. Ces derniers peuvent toutefois laisser ces marchés et aller s'approvisionner directement en amont, notamment en ce qui concerne le bétail embouché, dont les producteurs s'occupent personnellement de la vente, sans recourir à un intermédiaire.

(b) Circuits de commercialisation du bétail sur pied

- *Sous-filière bovine*

Les circuits de commercialisation du bovin sur pied sont nombreux, mais on en distingue principalement deux, sur la base de la longueur de la chaîne d'approvisionnement : le circuit long et le circuit court.

Le circuit long (circuit traditionnel) reste le plus important, qui fournit environ 90% des flux de bovins sur pied, issus pour l'essentiel de systèmes d'élevage extensifs ou semi intensifs. Ce circuit comprend deux variantes, en considérant l'origine géographique des animaux : circuit des animaux locaux et circuit des animaux provenant des pays limitrophes, principalement le Mali et la Mauritanie.

Ce circuit long consiste en l'achat de produits vifs auprès de producteurs par des Dioulas de brousse, qui les regroupent pour les revendre à des Dioulas de ville. Les Dioulas de ville les cèdent ensuite aux Téfankés dans les zones de consommation. Ces derniers approvisionnent les chevillards et autres bouchers abattants, qui font abattre les animaux et fournissent de la viande aux bouchers détaillants et/ou aux consommateurs.

Le circuit court, nettement moins important, approvisionne le marché en animaux à hauteur de 10% environ du total des flux d'animaux sur pied. Les sujets proposés proviennent presque exclusivement des ateliers d'embouche. Le circuit court comprend également deux variantes, en considérant la qualité de celui qui achète l'animal. Dans le cas de la première variante, le producteur vend l'animal directement au consommateur. Dans le cas de la seconde, l'animal est vendu à une boucherie moderne, qui assure la distribution aux consommateurs. Les deux variantes du circuit court restent très efficaces et très optimales, en ce sens que le nombre d'intervenants sur la chaîne d'approvisionnement est plus limité.

- *Sous-filière ovine*

Les circuits de commercialisation sont ici moins nombreux et plus raccourcis que dans le cas des bovins. Ils se résument également en deux circuits, principalement.

Le premier circuit intéresse, en amont, des moutons locaux tout venants (élevés en extensif) et des moutons venant du Mali et de la Mauritanie. Les moutons locaux sont collectés par des Dioulas de brousse au niveau des marchés primaires. Ils se retrouvent avec les moutons importés au niveau des marchés secondaires où opèrent deux catégories de Dioulas : des Dioulas revendeurs d'animaux achetés chez les Dioulas de brousse et des Dioulas prestataires de service consistant en l'aide à l'écoulement des moutons.

Il s'agit là, cependant, d'une présentation simplifiée de ce circuit, plusieurs cas de figure pouvant, en effet, se présenter dans la pratique. On notera qu'ici, on n'a pas affaire à des marchés de regroupement « spécialisés », à l'image des bovins.

Les chevillards, les bouchers/abattants et les « dibitiers » (vendeurs de viande grillée) restent la principale clientèle des Dioulas en aval du circuit vif. Les ventes peuvent, toutefois, intéresser aussi les ménages, qui, contrairement aux chevillards et autres bouchers qui font recours au service de l'abattoir, abattent la plupart du temps à domicile les bêtes achetées.

Le second circuit intéresse les moutons en provenance du Mali et de la Mauritanie et des moutons locaux élevés en intensif, qui peuvent provenir de l'élevage urbain. Les ménages constituent la principale clientèle de ce circuit. Les achats sont particulièrement importants à l'occasion des fêtes religieuses et de cérémonies familiales.

D'une manière générale, à l'échelle du Sénégal, les circuits marchands convergent vers la grande agglomération dakaroise, en faisant en chemin d'autres marchés de consommation importants (Saint-Louis, Touba, Kaolack, Thiès). Le circuit nord, qui est polarisé par le marché de Dahra, connaît les flux les plus importants. Dahra polarise plus que tout autre marché des flux importants d'animaux du nord du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali. Mais, le circuit sud a connu une augmentation en rapport avec l'accroissement du flux en provenance du Mali et au transfert de l'apport mauritanien, via le Mali. Les animaux du Sud, de l'Est, mais aussi du Mali et de Mauritanie sont acheminés par la route et le rail qui relie Dakar à la frontière avec le Mali.

Tambacounda, principale ville du sud-est située au cœur d'une vaste région d'élevage et sur l'axe Dakar-Bamako, abrite le deuxième plus important marché à bétail du pays. Il est aussi le principal point d'entrée du marché de consommation national pour des éleveurs maliens et mauritaniens transitant par la région de Kayes.

Tambacounda est le débouché principal de la région et le point de rencontre des flux provenant de la Casamance et de marchés spécifiques comme Kafori, Diaobé, Médina Gounass. Cette ville profite du commerce transfrontalier du bétail, notamment lors de la fête de Tabaski (Duvergé, 2006).

La liste des marchés à bétail répertoriés par les services d'élevage est présentée en annexe.

(c) Transformation

La transformation est assurée principalement par les chevillards et les bouchers-abattants, qui, à cet effet, ont recours aux services des abattoirs et autres aires d'abattage installés par l'Etat ou les collectivités locales. Les abattoirs sont présentement au nombre de douze, dont huit installés dans des chefs lieux de région¹. Ces abattoirs, dits « modernes », sont équipés de chaînes d'abattage, de chambre froide et de système d'évacuation de déchets. Certains de ces abattoirs régionaux ont atteint cependant un certain degré de vétusté et connaissent des dysfonctionnements réguliers qui se répercutent de façon négative sur l'approvisionnement en viande du marché, mais surtout tendent à encourager les abattages clandestins, causant ainsi des problèmes de santé publique.

Des améliorations sont attendues toutefois, en perspective, avec la réhabilitation de l'abattoir de Dakar et la mise en service prochaine de l'abattoir moderne à Mbour Commune (région de Thiès) dans le cadre du Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS) financé par la Banque Mondiale, qui vise à développer les marchés agricoles. Entre autres infrastructures installées dans cet abattoir, des salles de découpe, pour satisfaire à un segment du marché. Ce segment, qui intéresse en général les classes les plus aisées et les expatriés, représente près de 10% de la demande. Le prix de la viande sur ce marché est en général supérieur de 10 à 15% à celui pratiqué sur le marché traditionnel.

(d) Distribution de la viande

La distribution de la viande est faite à travers deux canaux :

- les boucheries traditionnelles, qui travaillent avec des étals installés dans les marchés et les quartiers. Leurs conditions d'exercice, d'une manière générale, sont marquées par le sous-équipement et le manque d'hygiène.

¹ Les quatre autres abattoirs sont installés à Mbour, dans la petite Côte, Touba, la deuxième agglomération du Sénégal en termes de population résidente, Mpal, une localité proche de Saint Louis et Dahra, une commune du département de Linguère, dans la région de Louga. Ces abattoirs neufs, pour des raisons diverses, ne sont pas encore en exercice.

- les boucheries améliorées ou modernes, qui officient dans des locaux aménagés et équipés de chaîne de froid. Ces boucheries sont installées également dans les quartiers ou aux abords des marchés et même au Plateau, en plein centre de Dakar (Le Djoloff, Belle viande, Le Damel), ainsi que dans beaucoup d'autres centres urbains tel que Mbour (Boucherie de l'Aérodrome).

La découpe de la viande n'est pas courante, notamment au niveau des quartiers populaires. Elle se réduit, au niveau des boucheries modernes qui la pratiquent de temps à autre, à quelques morceaux de choix (filet, faux-filet, gigot,...) pour une minorité de consommateurs. Par contre, au niveau du marché de Kermel, situé au Plateau et des grandes surfaces, la vente de morceaux découpés à la « parisienne » est très courante.

(e) Les acteurs de la filière bétail/viande

(i) Sous-filière bovine

• Au niveau de la production

Les acteurs restent les *éleveurs*, qui sont, dans le cadre de leurs activités, en contact direct avec les services d'encadrement technique, des prestataires de service en santé animale (vétérinaires privés) et des fournisseurs d'intrants alimentaires (industriels, commerçants). Les éleveurs, en général, vendent leur bétail en cas de besoin uniquement (sauf les emboucheurs) aux Dioulas de brousse, au comptant ou à crédit (sans formalisation de la transaction). Ils peuvent vendre aussi aux Téfankés ou aux entreprises de boucheries modernes.

• Au niveau de la commercialisation

(i) Acteurs du circuit vif

Les Dioulas

Les Dioulas sont les véritables marchands de bétail, les détenteurs de capitaux. Ils se présentent en différentes catégories, dont les principales restent les Dioulas de brousse et les Dioulas de ville ou grands Dioulas.

Le *Dioula de brousse* est l'opérateur principal au niveau des marchés primaires. Il parcourt la brousse, d'un campement à l'autre, pour collecter le bétail (par petits lots ou par tête). Il peut aussi s'approvisionner directement au niveau des marchés de la zone de production (généralement implantés autour des forages). Les animaux achetés sont rarement payés comptant ou même intégralement au prix convenu. Les relations humaines interviennent pour beaucoup dans les transactions. Les animaux acquis sont groupés par lots et convoyés en direction des marchés de secondaires ou à Dakar.

Le *Dioula de ville* opère généralement au niveau des marchés secondaires. Mais, il peut aussi intervenir au niveau des marchés terminaux, comme Dakar. Le foirail des grands ruminants est d'ailleurs ravitaillé dans une large mesure par ces dioulas, dont l'assise financière s'avère relativement importante, qui leur permet d'acheter comptant des bêtes et de supporter de longs délais de paiement de la part des chevillards qu'ils approvisionnent à crédit. Le volume annuel d'activités des Dioulas de ville porte sur des centaines de bovins.

Le *Dioula* apparaît comme celui qui profite le plus de l'organisation actuelle de la filière bétail-viande. Sur la base d'une étude réalisée en 2006¹, sur l'axe Kaolack-Dakar², sur la marge globale de la filière bovine (87.950 F CFA), le producteur et le Dioula, avec, respectivement, 28 et 27%, restent les acteurs qui gagnent le plus sur un animal embouché, tandis que le chevillard, avec 6% seulement, est celui qui gagne le moins. Si l'on considère la durée relativement courte du cycle de ses opérations (quelques jours), comparée à celle de l'embouche (trois mois), le Dioula reste en réalité l'acteur le mieux servi.

A côté des dioulas de brousse et de ville, il faut noter également la présence d'un nombre important d'autres marchands de taille intermédiaire, qui opèrent sur le circuit de ravitaillement des villes secondaires comme Thiès, Diourbel et Louga, ciblé notamment sur le bétail d'embouche (marchés de la zone du bassin arachidier).

Le Téfanké

Il est l'intermédiaire quasi-obligatoire entre acheteurs (chevillards, bouchers-abattants) et propriétaires d'animaux (éleveurs, Dioulas) et, de ce fait, perçoit une commission des deux côtés³. Son champ d'action est généralement le foirail. C'est l'agent qui possède le plus d'informations économiques. Il est parfaitement au fait de la conjoncture et servi par une rare faconde, ce qui lui confère une stature particulière lors des transactions.

Si la vente se fait au comptant, le rôle du Téfanké se réduit à faciliter l'opération en orientant les marchandages avec le plus grand tact. Le Téfanké peut agir aussi en « marchand » en achetant fictivement les animaux qu'il revend comptant ou à crédit. Dans ce cas, il joue le rôle de « logeur » du Dioula ou de l'éleveur qui présente ses bêtes directement au foirail, le temps nécessaire à la récupération de la dette auprès de l'acheteur. Il peut alors tirer de son intervention une rémunération qui peut aller jusqu'à 5% de la valeur du lot vendu.

Les convoyeurs

Le convoyage à pied du bétail, une pratique courante dans le circuit vif, est assuré par des convoyeurs spécialisés recrutés parmi les bergers Peuls de la zone sylvopastorale. Il s'agit de professionnels très avertis, qui connaissent bien les itinéraires à parcourir. En général, ils jouissent d'une grande confiance des Dioulas et des chevillards.

Au niveau des foirails, interviennent également les services municipaux, pour la sécurité et la collecte de taxes et les services vétérinaires pour le contrôle sanitaire. Une panoplie de prestataires de service et de fournisseurs d'intrants est également présente : vendeurs d'aliments, restaurateurs, vendeurs de corde, transporteurs.

¹ Etude des flux financiers, de produits, d'exigences et des transactions au sein des filières viande rouge, poulet de chair et poulet villageois et Diagnostic institutionnel et élaboration d'un accord-cadre de partenariat public, privé. Etude réalisée en préparation du volet Elevage du Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS)

² Les enquêtes et l'analyse menées portent toutefois sur le bovin embouché, en rapport avec les interventions prévues par le programme, en suivant les différentes étapes de la chaîne du produit.

³ Autour de 1.000 F CFA, pour celui qui achète et 500 F CFA, pour celui qui vend.

(ii) Acteurs du circuit mort

Au niveau de ce circuit, on distingue différentes catégories d'opérateurs intervenant dans la transformation et la distribution en gros et en détail de la viande, ainsi que dans la commercialisation du 5^{ème} quartier (abats rouges (foie, cœur, poumons) et abats blancs (pieds, tripes)).

Les bouchers

Estimés à près de 2.500 dans la région de Dakar, dont plus de 200 opérant au niveau de la cheville, les bouchers se différencient en plusieurs catégories, selon le volume d'affaires et l'activité majeure exercée :

- (i) *Les chevillards* : ils sont principalement présents aux abattoirs de Dakar où ils assurent le commerce de viande de gros. Ils vendent en carcasses ou en quartiers à des bouchers détaillants, à des supermarchés et à des restaurants. Ils restent les principaux fournisseurs de viande des collectivités (hôpitaux, restaurants universitaires, intendance des armées, etc.). Bien que grossistes, les chevillards sont parfois propriétaires d'un étal de vente de viande au détail au niveau des marchés, dont ils confient la gestion à un représentant.
- (ii) *Les bouchers abattant-détaillants* : Ils achètent du bétail sur pied et le font abattre, à l'instar des chevillards, dont ils se passent ainsi des services. La profession de boucher-abattant est présente dans tous les centres de consommation, depuis les plus modestes jusqu'aux plus importants. L'activité reste importante et régulière dans les villes moyennes. Par contre, en zone rurale, elle est en général saisonnière et les bouchers ont recours à d'autres activités qui leur procurent des revenus.
- (iii) *Le boucher détaillant* : il exerce en général dans les centres de grande consommation. N'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour se procurer du bétail et payer les frais d'abattage, les bouchers détaillants se ravitaillent en viande auprès des chevillards, la plupart du temps à crédit.

Les « dibitiers »

Ils constituent une catégorie spécifique à la sous-filière ovine, dans laquelle ils jouent un rôle majeur, lié à l'importance de la quantité de viande qu'ils traitent par jour. Ils achètent les moutons, qu'ils choisissent de bonne qualité en général, auprès des Dioulas.

Les tripiers

Suivant leur position dans le circuit commercial et la nature des abats commercialisés, on note des tripiers grossistes qui traitent avec les chevillards ou les bouchers abattants et des tripiers détaillants, qui s'approvisionnent auprès des grossistes. En réglant comptant les produits qu'ils prennent, les tripiers permettent notamment aux bouchers-abattants de régler régulièrement les taxes d'abattage.

Les tanneurs

Les tanneurs sont surtout présents au niveau de l'abattoir de Dakar où les intervenants de la filière cuirs et peaux sont particulièrement dynamiques. Ils achètent les peaux aux chevillards et aux bouchers, suivant un système de prépaiement. Ce système se révèle très utile pour les bouchers en particulier, en ce sens qu'il leur permet de disposer de liquidités pour des avances sur achat de bétail ou le règlement de dépenses de fonctionnement.

(f) Organisations professionnelles présentes

L'organisation des acteurs au sein de la filière reste encore à parfaire. L'environnement est marqué, en effet, par une multitude d'organisations. Cette situation ne reflète pas cependant un dynamisme organisationnel conséquent, mais, au contraire, une dispersion des actions qui n'offre pas de réels impacts positifs sur le terrain. En plus, on note le manque de visibilité de ces dites organisations, ce qui pose de réels problèmes d'interlocuteur dans le but de massifier et d'harmoniser des actions de développement multiformes sur le terrain. Il en ressort une nécessité de réorganisation des acteurs autour d'OP formés sur les plans technique et managérial en vue de performances de qualité (Cabinet SARR, 2010).

La filière dispose toutefois d'un noyau interprofessionnel en l'Association Nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail du Sénégal (ANPROVBS), qui reste encore très fragile, car ne disposant pas de capacités suffisantes pour réellement venir en appui à la profession. Toutefois, l'ANPROVBS, qui détient 44% des actions de la SOGAS, reste très dynamique, avec un leader qui participe régulièrement aux différentes rencontres au niveau régional sur les questions touchant à la filière bétail-viande. Cette structure pourrait servir d'entrée pour toute action en faveur du développement de la filière.

(g) Contraintes au développement de la filière bétail-viande

Les contraintes au développement de la filière bétail/viande sont relativement nombreuses et touchent pratiquement à tous les segments de la chaîne d'approvisionnement. Elles consistent principalement en :

(i) Pour la production

- une faible productivité du bétail, qui tient à la précarité du système d'élevage dominant, en l'occurrence le système extensif (conditions alimentaires, d'abreuvement et sanitaires difficiles), principal fournisseur en animaux sur pied du sous-secteur ;
- un faible niveau d'équipement des acteurs, en particulier les petits producteurs et une faible utilisation du progrès zootechnique.

(ii) Pour la commercialisation

- une faible qualité bouchère du bétail commercialisé (essentiellement des tout venants), qui fait ainsi perdre aux éleveurs des parts de marché au niveau des grandes surfaces fréquentées par une clientèle exigeante ;

- l'éloignement des zones de production de celles de consommation, avec comme conséquence une chute pondérale, parfois considérable, pour le bétail convoyé à pied et une élévation du prix de celui convoyé par camion ;
- un faible niveau d'accès aux informations relatives aux cours du bétail et de la viande, liée notamment à l'absence d'un système d'information de marché formalisé et accessible à tous les acteurs ;
- la présence, tout le long du circuit de commercialisation, d'une multitude d'intermédiaires, avec comme conséquence, une hausse considérable du prix du bétail ;
- la prédominance d'un système de commercialisation encore sous le poids de l'informel ;
- l'absence de transparence des transactions, avec vente des animaux à l'estime ;
- l'absence ou la vétusté des infrastructures et des équipements au niveau des marchés à bétail, qui contribuent ainsi à pérenniser le caractère informel du commerce du bétail.

(i) Pour la transformation

- une grande insuffisance d'établissements de transformation aux normes ;
- l'état défectueux de la plupart des infrastructures de transformation en place, en particulier dans la grande agglomération Dakaroise ;
- une insuffisance du contrôle et de la répression des manquements à la réglementation relative à la viande, avec comme conséquence le développement des abattages clandestins.

(ii) Pour la distribution

- une insuffisance de structures modernes de distribution de viande, se traduisant par une inobservation fréquente des règles d'hygiène et de salubrité, une découpe non valorisante de la viande et une rétribution encore faible de la qualité de la viande locale.

A ces contraintes, s'ajoute l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel entre les différents acteurs au sein de la filière et la prolifération d'organisations professionnelles inefficaces pour la plupart et cultivant des rivalités entre elles. Des perspectives de normalisation s'offrent cependant avec les efforts de l'ANPROVBS et surtout de la mise en place de la sous-grappe « bétail-viande » dans le cadre de la SCA.

(h) Mesures politiques et réglementaires en direction de la filière bétail-viande

L'Assemblée nationale sénégalaise a voté le 25 mai 2004 une loi intitulée Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), qui a été promulguée le 4 juin 2004. Cette loi fonde la politique de développement agro sylvo pastoral et constitue la base de la définition et de la mise en œuvre de programmes sectoriels.

La LOASP reconnaît le pastoralisme comme un mode de mise en valeur durable des terres et des ressources naturelles. Elle a prévu, à cet effet, des dispositions spécifiques dans la loi de réforme foncière et une actualisation du décret sur les parcours du bétail. A cet effet, l'élaboration d'un Code pastoral consensuel a été identifiée par la LOASP. Le projet de ce code a été déjà élaboré et sa validation officielle devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2013.

La LOASP introduit là une innovation de taille dans la politique de l'Etat en matière de développement agro sylvopastoral. Ces dispositions comblent, en effet, les insuffisances juridiques notées jusqu'ici dans les textes réglementaires, en ce qui concerne l'élevage. Le but visé est de sécuriser et d'intensifier les productions animales, en vue de contribuer à la satisfaction des besoins des populations, de promouvoir les exportations et de faire de l'élevage un secteur à forte croissance. Aussi, la loi a-t-elle prévu également la définition et la mise en œuvre d'un Plan National de Développement de l'Elevage qui a été évoqué en introduction.

Par ailleurs, devant la récurrence du vol récurrent de bétail, qui pose également un problème réel de sécurité pour les moyens d'existence des éleveurs, des mesures sont envisagées pour juguler ce fléau. Outre le renforcement des peines prévues par le Code pénal, l'Etat a prévu des mesures qui consistent en la mise en place d'un système opérationnel d'identification du bétail et la promotion de l'assurance du bétail, pour mieux sécuriser le cheptel et minimiser les risques d'investissement dans l'élevage.

Dans le cadre de sa politique de commerce extérieur concernant le bétail et la viande, le Sénégal applique des taxes à l'importation du bétail non reproducteur et de la viande, conformément aux dispositions du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA. D'une manière générale, le (TEC) différencie le traitement tarifaire des produits de l'élevage, selon qu'ils sont intrants ou produits finis, avec le taux tarifaire maximal de 20% sur ces derniers, tandis que les premiers subissent le taux de 5%. Le tarif appliqué aux viandes congelées de toutes espèces est de 20%, au même niveau que les viandes fraîches.

Les dispositions actuelles du TEC devraient cependant évoluer, avec l'institution prochaine d'une 5^{ème} bande tarifaire, dans le cadre du TEC-CEDEAO. Dans le cadre des réflexions engagées sur cette 5^{ème} bande, le Sénégal avait mis en place un groupe de travail qui a retenu la viande parmi les produits à cibler, eu égard aux possibilités de substitution par la filière locale.

A part le TEC, la politique de développement de la filière bétail-viande évolue dans un cadre de concertation public-privé, entre l'Etat et les associations interprofessionnelles existantes. C'est le cas notamment dans le cadre de la grappe « Elevage : productions et industries animales » de la SCA.

Par ailleurs, des mesures de facilitation des importations de moutons sont également prises chaque année par le Gouvernement, à l'approche de la fête de Tabaski, pour assurer un bon approvisionnement du marché. Ces mesures portent sur (i) l'assouplissement du contrôle technique à l'entrée du bétail au Sénégal et (ii) la suspension des droits et taxes sur les petits ruminants à l'entrée et le long des parcours, ainsi qu'au niveau des marchés et foirails.

Au total, le Sénégal a adopté un nombre important de textes de lois qui régissent le dispositif réglementaire actuel relatif à la filière bétail-viande. Mais en dehors de ces textes, il convient de noter également l'existence de normes relatives aux produits d'élevage que l'Association Sénégalaise de Normalisation a définies. Ces normes ne sont cependant pas obligatoires en raison de l'absence de décrets d'application.

En dehors de ces textes, il convient de noter également l'existence de normes relatives aux produits d'élevage que l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) a définies. Ces normes ne sont cependant pas obligatoires en raison de l'absence de décrets d'application.

III. Statistiques et place du bétail malien dans la chaîne d'approvisionnement nationale

3.1 Evolution de la production nationale sur la période 2000-2012

La production de viande et d'abats réalisée en 2012 a été estimée¹ à 189.729 tonnes, comprenant de la viande bovine pour 41%, de la viande de volaille pour 30%, de la viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 23% et de la viande porcine pour 6%.

Un léger repli (-2%) de la production a été enregistré par rapport à 2011, qui est dû principalement à une baisse du poids des carcasses chez les bovins, qui peut s'expliquer par la situation alimentaire difficile vécue par le bétail cette année. L'année 2012 a été, en effet, marquée par des difficultés alimentaires assez sévères pour le bétail, qui résultent du déficit fourrager né de la saison des pluies défavorable en 2011.

Un repli de la production a été également enregistré en 2002, 2003, et 2007, suite également à des conditions climatiques défavorables qui ont entraîné des mortalités et/ou de fortes chutes pondérales chez les ruminants, en particulier. Ce qui a conduit le Gouvernement à mettre à chaque fois en place une Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) qui s'est révélé salutaire.

L'évolution de la production nationale de viande et d'abats sur la période 2000 à 2012 se présente comme indiqué par le tableau 2. On note une augmentation du niveau du tonnage produit de 60%, soit un accroissement annuel moyen de 4%, correspondant à 5.952 tonnes.

Tableau 2 : Evolution de la production nationale de viande et d'abats (en tonnes)

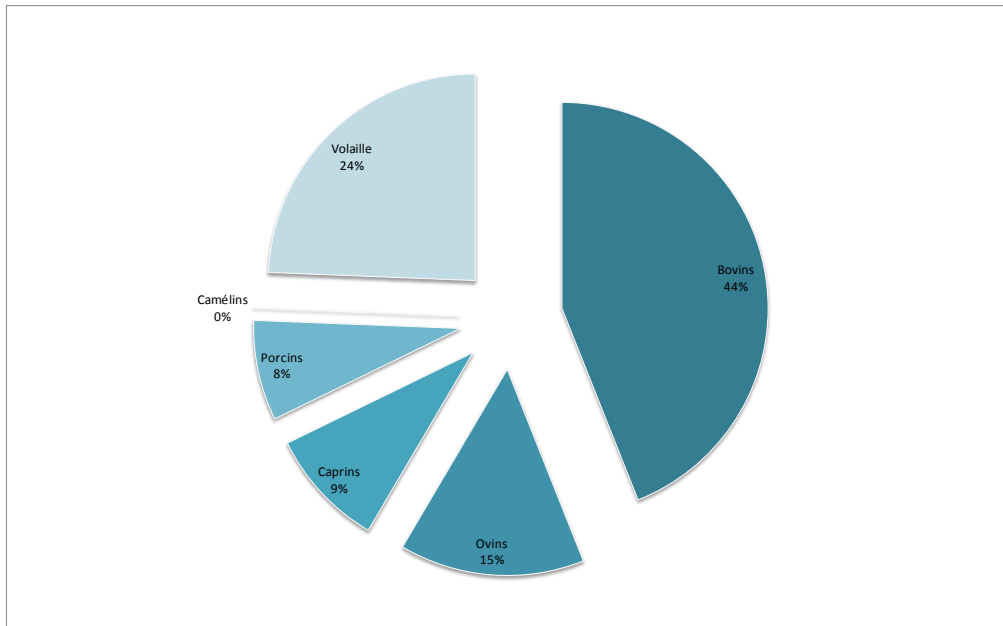
Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Camelins	Volaille industrielle	Volaille familiale	Total Volaille	Total
2000	57 696	15 192	11 985	10 185	9	6 910	16 330	23 239	118 307
2001	60 509	18 074	10 903	10 229	10	7 552	16 885	24 437	124 161
2002	56 319	17 160	10 272	12 318	11	6 393	17 459	23 852	119 933
2003	54 131	16 995	10 910	10 918	13	6 498	18 582	25 080	118 047
2004	53 913	17 511	11 331	10 196	17	7 267	18 713	25 980	118 948
2005	58 995	19 632	12 842	10 751	13	9 203	19 839	29 042	131 275
2006	62 505	21 476	12 993	11 348	10	11 300	20 347	31 647	139 980
2007	49 340	22 265	13 410	11 120	16	16 367	20 665	37 032	133 183
2008	65 457	21 285	14 059	10 569	19	20 450	20 618	41 068	152 457
2009	74 330	24 383	15 568	12 372	17	18 806	20 593	39 399	166 070
2010	76 348	25 590	16 134	13 300	18	24 469	20 982	45 451	176 840
2011	81 315	26 641	17 341	12 218	18	28 688	27 090	55 778	193 311
2012	76 927	26 680	17 308	12 113	18	29 196	27 487	56 684	189 729

Sources : DIREL, CEP/MEPA

¹ La production estimée prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques).

Les 2/3 de la production ont été fournis par la filière bétail-viande (fig. 1). Sur la période, c'est cependant la production avicole qui aura augmenté le plus, avec un niveau d'accroissement remarquable de 144%. La filière avicole a pu ainsi bien tirer parti de la mesure d'interdiction d'importer des produits avicoles, en rapport avec la menace liée à la grippe aviaire.

Figure 1: Répartition de la production de viande et d'abats sur la période 2000*-2012



L'essentiel de la production nationale de viande rouge (bovine et ovine) est assuré par le bétail issu de l'élevage traditionnel (élevage pastoral). La grande agglomération dakaraise, principal centre de consommation du pays, est approvisionné en animaux d'abattage à plus de 85% par cet élevage.

La part de l'élevage moderne (élevage intensif) dans la production nationale de viande reste encore assez faible (environ 10%), quand bien même elle aura beaucoup progressé ces dernières années, avec le concours de plusieurs projets et l'intervention de petites et moyennes entreprises (PME) et de producteurs regroupés ou individuels, qui deviennent de plus en plus nombreux à s'adonner à des activités d'embouche (MBAYE, 1999).

3.2 Evolution de la consommation nationale de viande

La consommation nationale de viande et d'abats au cours des trois dernières années a été en moyenne de 15.0 kg par habitant, dont 14.5 kg (97%) produit localement et 0.5 kg (3%) importés. 70% de la viande locale consommée se répartit en viande bovine pour 6.1 kg (42%) et de la volaille pour 4.1 kg (28%).

En légère augmentation depuis le début des années 90, la consommation nationale de viande est cependant en net recul par rapport à son niveau du début des années 60, qui était de 20 kg par habitant. Ce recul est attribué principalement à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, dont la base de la consommation reste les céréales et le pain, pour lesquels les ménages dakarais, par exemple, consacrent 30,3% de leurs revenus (ESAM, 2004).

Tableau 3 : Evolution de la consommation per capita de viande et abats (en kg)

Années	Quantité totale de viande consommée (en tonnes)	Consommation per capita (en kg)
2000	121 448	12,7
2001	129 485	13,2
2002	129 893	13,0
2003	132 970	13,1
2004	136 561	12,9
2005	150 967	14,0
2006	157 450	14,1
2007	148 562	12,9
2008	165 525	14,0
2009	178 277	14,6
2010	188 060	15,0
2011	204 746	15,9
2012	199 761	15,1

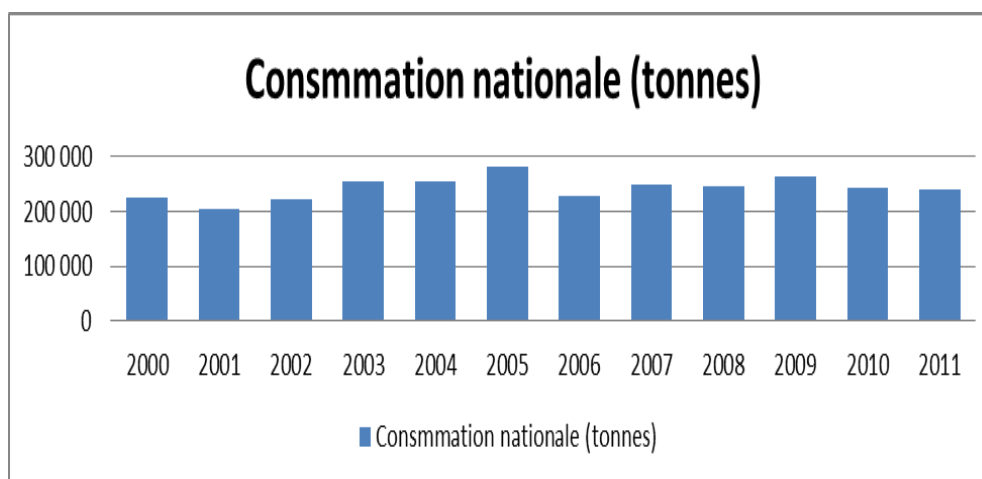
Sources: DIREL, CEP /MEPA

Depuis 2000, les sénégalais ont eu tendance à consommer plus de poulet. La part de ce produit dans la consommation totale de viande a été en effet de 19% à 23%, entre 2000 et 2008, avec un maximum de 25% en 2004 et 2005, au détriment de la viande de bœuf, dont la part est passée de 39% à en 2000 à 37% en 2007. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le poulet est plus accessible que les autres viandes, suivi du bœuf, la viande de mouton étant la plus chère. Ainsi, en juin 2009, le prix moyen du kg était à 1.500 F CFA pour le poulet, 2.000 F CFA pour le bœuf et 2.300 F CFA pour le mouton.

La consommation de viande, qui est considérée plutôt comme un produit de luxe, augmente avec le revenu des ménages. Le consommateur urbain choisira, en général, d'assurer la couverture de ses besoins protidiques en consommant plus de poisson et moins de viande, chaque fois que son pouvoir d'achat baissera ou que le prix de la viande aura tendance à augmenter et à dépasser celui du poisson (ESAM, 1997).

L'analyse des données sur la consommation de poisson pour la période 2000-2011 ne fait pas ressortir cependant un effet de substitution du poisson à la viande pour expliquer une baisse des importations. On peut noter que les années de baisse de la consommation de poisson (2006/2007 et 2010/2011) ont généralement coïncidé avec des années de hausse de la consommation de viande. En effet, la consommation de poisson a connu une augmentation (24 % en moyenne, entre 2000 et 2005), avant de régresser de 14 % au cours de la période 2005-2008, avec une chute notable entre 2005 et 2006 (de 282 517 tonnes à 227 265 tonnes). Un léger redressement a été noté en 2009 (262 357 tonnes), suivi d'une nouvelle régression pour les années 2010 et 2011, avec respectivement 241 938 et 238 574 tonnes (figure 2).

Figure 2. Evolution de la consommation nationale de poisson de 2000 à 2011



Source : DPM

La formation du prix de la viande rouge connaît un long processus qui comprend une phase de commercialisation de l'animal sur pied et une phase de transformation et distribution du produit. L'intervention d'une longue chaîne d'intermédiaires se traduit par un renchérissement considérable de l'animal au niveau du marché terminal. Le prix de la viande dépend essentiellement du prix de l'animal sur pied, dont la variation saisonnière peut être appréciable. D'une manière générale, les prix sont maximaux en période hivernale (juin-juillet-août) et lors des fêtes religieuses. En dehors de cette période, ils restent plus ou moins stables.

Le prix de la viande rouge varie cependant dans une faible fourchette, au cours de l'année, à la cheville. C'est seulement en cas de forte contraction de l'offre, notamment en ce qui concerne la viande bovine, qu'une hausse sensible peut être observée. Au détail, les bouchers augmentent le prix auquel ils ont acquis la viande, de manière à réaliser un bénéfice de l'ordre de 200 à 350 F CFA par kg. A l'instar de la plupart des denrées de consommation courante, le prix à la consommation des viandes bovine et ovine sur le marché de Dakar a connu une augmentation relativement importante à partir de l'année 2007 (tab.4).

Tableau 4 : Evolution du prix moyen à la consommation sur le marché de Dakar des viandes bovine, ovine et de volaille

Années	Boeuf arrières sans os et sans abats	Boeuf arrières avec os et sans abats	Viande fraîche de mouton	Poulet vivant du pays	Poulet de chair déplumé vidé
2000	1981	1652	1795	1577	1520
2001	2056	1716	1812	1659	1487
2002	2017	1730	1915	1732	1473
2003	1988	1753	1935	1815	1426
2004	1962	1735	1998	1785	1416
2005	1963	1787	2052	1847	1422
2006	1963	1796	2073	1871	1686
2007	2121	1943	2257	2075	1564
2008	2228	2022	2334	2139	1598
2009	2202	2004	2294	2120	1532
2010	2374	2117	2432	2150	1575
2011	2473	2221	2499	2203	1575
2012	2661	2305	2543	2207	1990

Source : ANSD

Le prix relatif des différents types de viande reste un critère de choix important, mais il n'explique pas tout, cependant. D'autres facteurs peuvent également orienter le choix des ménages. Il en est ainsi du peu de pertes à la cuisson, qui fait que le bœuf peut être parfois plus consommé que le poulet, malgré un rapport de prix défavorable. La viande de bœuf convient mieux à l'alimentation ordinaire des grandes familles dakaroises, contrairement à la viande de mouton, qui, bien qu'étant perçue comme la plus savoureuse et la plus tendre, fait le plus de pertes à la cuisson. Le poulet est souvent perçu par les acheteurs comme étant plus cher, en raison de ce qu'il est vendu entier et non au détail, comme le bœuf (Mankor, 2009).

3.3 Evolution des importations liées à la Tabaski

En raison de son importance particulière au Sénégal, au plan religieux et socio-économique, la fête de la Tabaski reste une préoccupation majeure du Gouvernement, eu égard à la forte demande en moutons qu'elle engendre. L'évènement fait ainsi l'objet, chaque année, d'une préparation intense, sur la base d'un plan d'actions défini au préalable.

L'objectif principal visé par la préparation est d'assurer un bon approvisionnement du marché en moutons de qualité, à des prix accessibles aux différentes catégories de consommateurs, notamment dans les grands centres urbains. Les besoins du marché sont évalués chaque année par les services de l'élevage. De 610.000 têtes en 2006, la demande du marché a évolué à 726.000 têtes en 2013, dont le tiers (245.000 têtes) pour la seule région de Dakar, qui reste le pôle de consommation le plus important du pays.

Les importations de moutons en provenance du Mali et de la Mauritanie ont été particulièrement favorisées ces dernières par le Gouvernement, en ce sens qu'elles contribuent significativement à satisfaire l'offre et à stabiliser les prix.

Le tableau 5 montre l'évolution des effectifs de moutons importés de ces deux pays depuis l'année 1996.

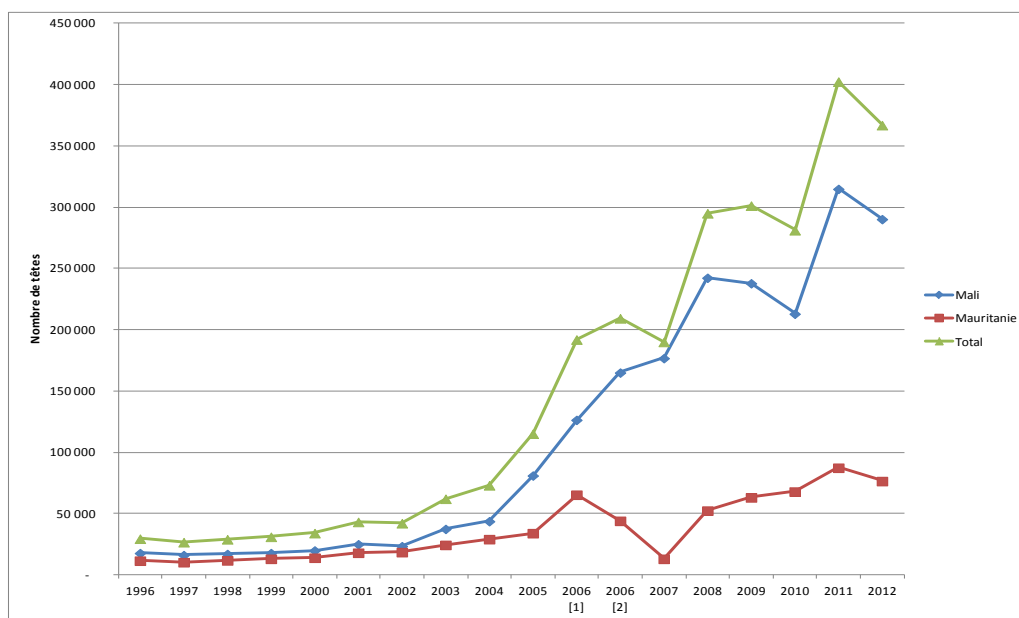
Tableau 5: Evolution annuelle des importations sénégalaises de moutons de Tabaski par pays de provenance

Années	Mali	Mauritanie	Total
1996	17 956	11 741	29 697
1997	16 331	10 513	26 844
1998	17 238	11 979	29 217
1999	17 958	13 275	31 233
2000	20 085	14 154	34 239
2001	25 158	18 214	43 372
2002	23 589	18 731	42 320
2003	37 658	24 622	62 280
2004	43 940	29 320	73 260
2005	81 207	34 195	115 402
2006 [1]	126 621	65 558	192 179
2006 [2]	165 210	44 262	209 472
2007	176 955	13 265	190 220
2008	242 560	52 614	295 174
2009	238 055	63 374	301 429
2010	213 195	68 148	281 343
2011	315 053	87 564	402 617
2012	290 392	76 703	367 095

Source : Direction de l'Elevage

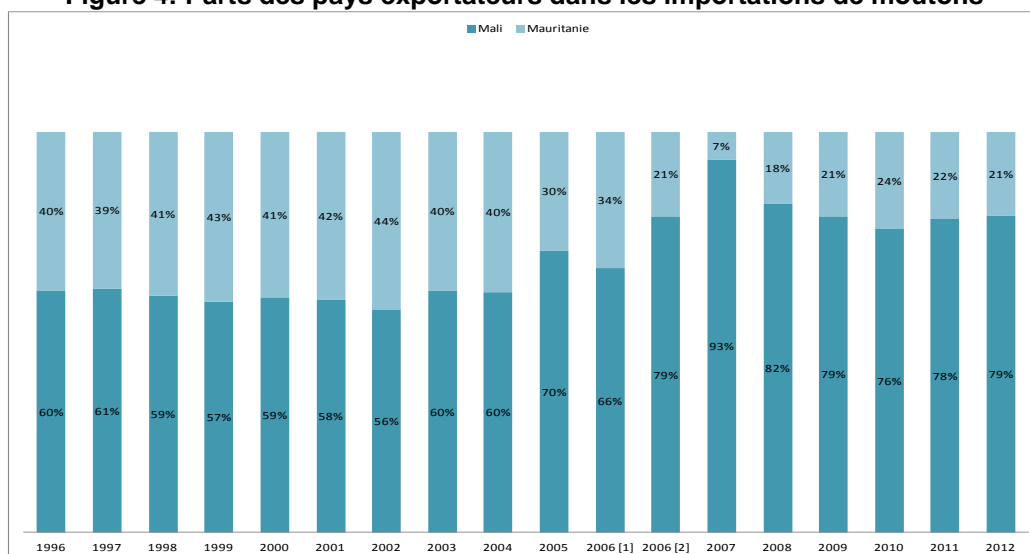
Sur la période 1996 à 2009, on note une augmentation pratiquement régulière (infléchissement seulement en 2007) du nombre de moutons importé (fig.2), avec une évolution vertigineuse observée à partir de l'année 2003 et une hausse remarquable à partir de l'année 2006, au cours de laquelle la barre des 200.000 têtes a été franchie.

Figure 3: Evolution annuelle des importations sénégalaises de moutons de Tabaski par pays de provenance



En moyenne, le Mali a fourni 69% des moutons importés sur la période et la Mauritanie, 21%. A partir de 2005, le Mali s'est davantage positionné comme le principal fournisseur du Sénégal, avec 78% des moutons introduits (fig.3). Mais, la contribution de la Mauritanie (22% des moutons en moyenne sur 2005-2012) peut être sous-estimée, dans la mesure où les éleveurs mauritaniens conduisent leurs troupeaux au Mali pour les acheminer par la suite au Sénégal.

Figure 4: Parts des pays exportateurs dans les importations de moutons



3.4 Evolution des importations par type et par origine

(i) Importations de viande

Au cours des douze dernières années, les importations sénégalaises de viandes ont eu tendance à régulièrement augmenter jusqu'en 2005, atteignant un maximum de 19.692 tonnes, avant d'amorcer une tendance à la baisse, suite à l'interdiction, pour menace de grippe aviaire, de l'importation de la viande de volaille, qui comptait pour 57 à 93% du volume total de viande importé.

La viande de buffle désossée et congelée, importée de l'Inde, s'est substituée par la suite à celle de volaille. Depuis 2006, cette viande est devenue le premier produit carné importé (tab.6). Le reste des produits carnés provient essentiellement de pays de l'Union Européenne.

Tableau 6 : Evolution des importations contrôlées de viandes et d'abats (en tonnes)

Années	Viande bovine	Viande de buffle	Viande ovine/caprine	Abats	Volailles	Charcuterie	Conserves	Viande porcine	Totaux
2000	189,2		121,1	34,0	1 272,7	48,8	171,6		1 837,5
2001	50,7		134,1	1,4	1 971,9	48,6	3,3		2 209,9
2002	140,1		87,9	92,5	5 182,8	47,7	-		5 551,0
2003	675,2		99,3	485,0	5 923,0	52,3	16,3		7 251,2
2004	700,1		95,2	659,2	5 830,5	69,4	29,3		7 383,7
2005	5 903,5		158,6	2 013,2	11 288,9	318,6	9,3		19 692,0
2006	8 750,0		335,1	2 861,6	-	205,4	11,3		12 163,4
2007	987,6	8 390,9	357,0	2 954,3	-	133,7	133,7	133,9	13 091,0
2008	857,6	5 887,7	241,2	2 158,7	8,5	135,1	71,5	124,1	9 484,4
2009	615,2	5 065,8	186,6	2 302,7	3,5	96,1	174,0	24,7	8 468,6
2010	682,3	5 057,5	138,3	1 519,0	15,6	117,3	54,6	96,7	7 681,3
2011	600,6	3 937,5	70,6	623,5	308,3	145,4	77,5	762,1	6 525,7

Source : Service de contrôle vétérinaire du Port et de l'Aéroport

(ii) Importations de bétail sur pied

Elles se font également à partir du Mali et de la Mauritanie, principalement et intéressent essentiellement les bovins et les ovins, ces derniers étant les plus importants, en raison de la forte demande liée à la Tabaski. A l'échelle nationale, en dehors de la Tabaski qui fait l'objet d'un suivi particulier, les statistiques sont moins bien maîtrisées, notamment en ce qui concerne les bovins. Par contre, elles sont relativement bien suivies pour le marché de Dakar (tab. 7), qui reçoit la part la plus importante des animaux importé¹.

¹ Malheureusement, les données ne sont pas sauvegardées systématiquement. Les données pour la période de l'étude n'ont pu ainsi être collectées intégralement.

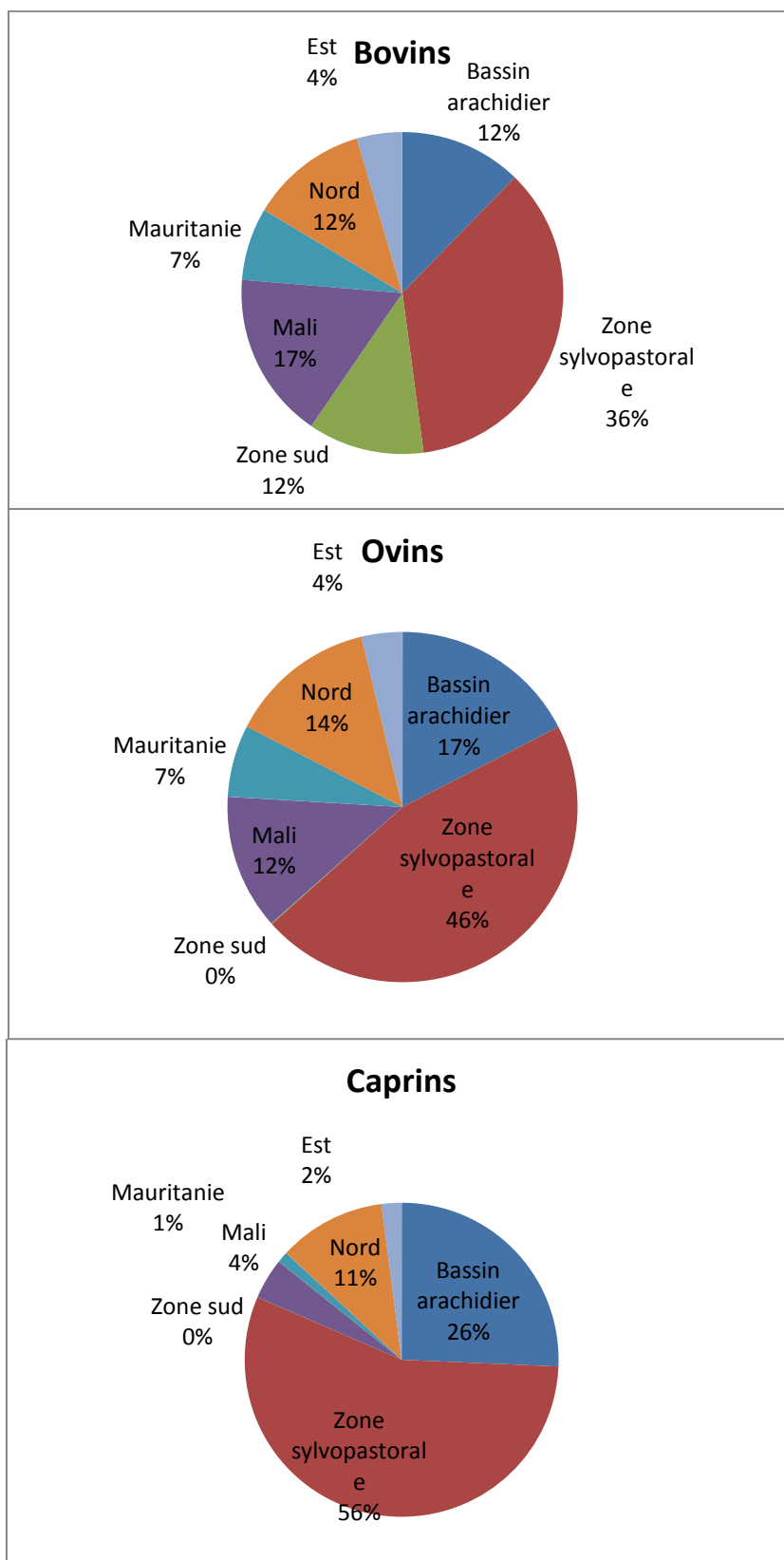
Tableau 7: Effectifs de bovins et de petits ruminants enregistrés en entrée par provenance aux foirails de Dakar (hors fête de Tabaski)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bovins							
Mali	21 216	13 410	16 942	10 114	39 059	39 624	22 488
Mauritanie	8 148	27 415	6 513	12 076	3 848	5 536	7 329
Sénégal	107 955	118 949	120 016	130 253	98 160	74 334	88 202
Ovins							
Mali	31 274	46 907	101 798	103 706	71 151	83 738	24 637
Mauritanie	42 536	55 380	25 802	40 360	20 094	37 426	24 950
Sénégal	433 016	475 102	407 330	376 942	467 849	406 595	433 182
Caprins							
Mali	2 675	55	23 022	26 761	1 174	1 264	1 156
Mauritanie	2 537	4 753	1 951	5 926	21	39	-
Sénégal	190 388	242 708	123 633	135 749	189 275	173 940	204 637

Source : Service régional de l'élevage de Dakar

Sur la période 2006-2012, le Mali est resté le premier pays exportateur de bétail vers la région de Dakar, dont le marché a été approvisionné par les importations à hauteur, en moyenne, de 24% pour les bovins, 19% pour les ovins (hors Tabaski) et 5% pour les caprins. La zone sylvopastorale reste le premier pourvoyeur de la région (fig.4).

Figure 5: Répartition selon la provenance des effectifs de bovins, d'ovins et de caprins enregistrés en entrée au foirail de Dakar sur la période 2006-2012



IV. Chocs majeurs et leurs effets sur les exportations de bétail

◆ Les principaux chocs

Sur la période 2000 à 2012, l'élevage sénégalais a vécu trois chocs majeurs, essentiellement d'ordre climatique, qui sont intervenus en 2002, 2007 et 2011.

En 2002, il y a eu d'abord des pluies hors saison en début d'année, qui ont entraîné de fortes mortalités chez les bovins, les petits ruminants et les équins. Il s'en est suivi également un hivernage très défavorable, du fait d'un important déficit pluviométrique qui a entraîné un déficit fourrager énorme.

Les années 2007 et 2011 ont été marquées aussi par un déficit pluviométrique, avec des conséquences sur le disponible et la qualité des parcours. Egalement, un tarissement précoce des points d'abreuvement temporaires (mares) a été enregistré.

Outre les mortalités de bétail, le déficit fourrager a entraîné également un mal embonpoint des animaux et ont installé de longues périodes de soudure et de transhumance. D'une manière générale, un faible niveau d'approvisionnement des marchés de bétail a été notée et des prix en hausse dans les marchés de consommation.

Il convient de noter également, en plus de ces chocs climatiques, la crise financière internationale qui a engendré un « choc alimentaire » qui a touché pratiquement les pays africains à partir de la fin de l'année 2007 et qui s'est prolongé jusqu'en 2008.

L'Etat et ses partenaires techniques et financiers sont intervenus à chaque fois en mettant en place une opération de sauvegarde de bétail (OSB) qui se révélera salutaire. Le tableau ci-dessous indique les volumes (aliments et produits vétérinaires) et les montants dégagés dans le cadre des OSB.

Tableau 8 : Aliments de bétail distribués dans le cadre d'opérations sauvegarde du bétail

Années	Poids (tonnes)	Montant (en F CFA)
2002	600	63 187 500
2003	14 781	2 015 687 100
2007	6 873	1 534 045 000
2008	3 000 000	500 000 000
2012	19 000	3 900 500 000

Pour la crise financière, en réaction à la hausse des prix sur le marché mondial, le gouvernement du Sénégal a mis en place deux types de mesures politiques. D'une part, une exonération des droits de douane et de la TVA sur les produits importés (lait notamment) à partir de juillet 2008, d'autre part, la mise en place d'une initiative dénommée « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) », avec un volet Elevage visant à assurer l'autosuffisance du pays en lait, surtout et en viande.

◆ Incidence des chocs sur les importations de bétail

En 2010, la Mauritanie a exporté un faible nombre de moutons, en raison de la crise politique qu'il y avait dans ce pays. En 2008, également, le niveau des exportations a été relativement faible pour ce pays, en rapport avec la crise alimentaire de cette année, née de la flambée des prix sur le marché international. Une reprise timide s'est amorcée en 2011 (4,6 %) ; mais, ce qu'il faut surtout signaler, selon les opérateurs du secteur, c'est que la Mauritanie a exploré de nouvelles destinations pour son bétail, avec comme prédilection, les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc).

Pour le Mali, les réalisations les plus faibles ont été enregistrées en 2009, en rapport avec la crise de 2008 qui avait conduit à des mesures de restriction prises par l'Etat par rapport à la sortie de produits alimentaires. Par la suite, les exportations de moutons ont sensiblement augmenté et ont occupé la part la plus importante des importations du Sénégal. Cette évolution a été encouragée notamment par les mesures de facilitation du Sénégal, visant à approvisionner correctement son marché et à réguler les prix du mouton.

Figure 6 : Evolution des importations sénégalaises de moutons de Tabaski

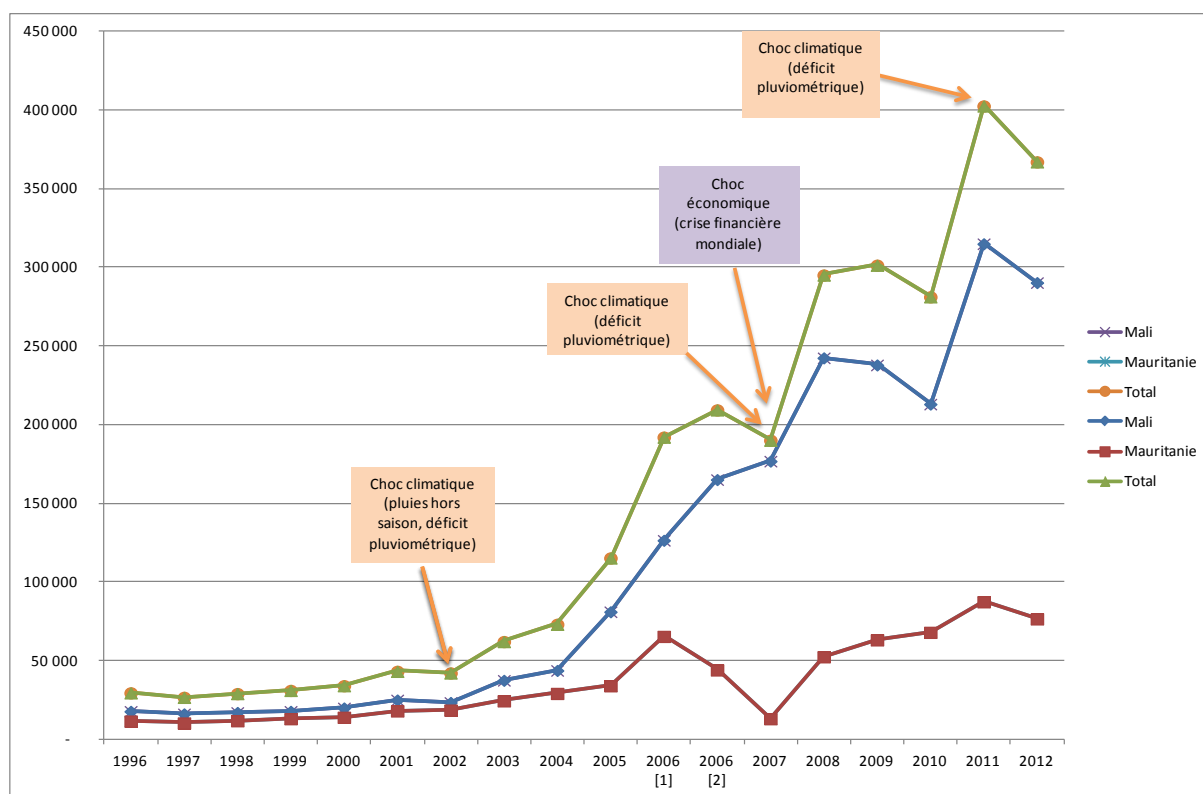
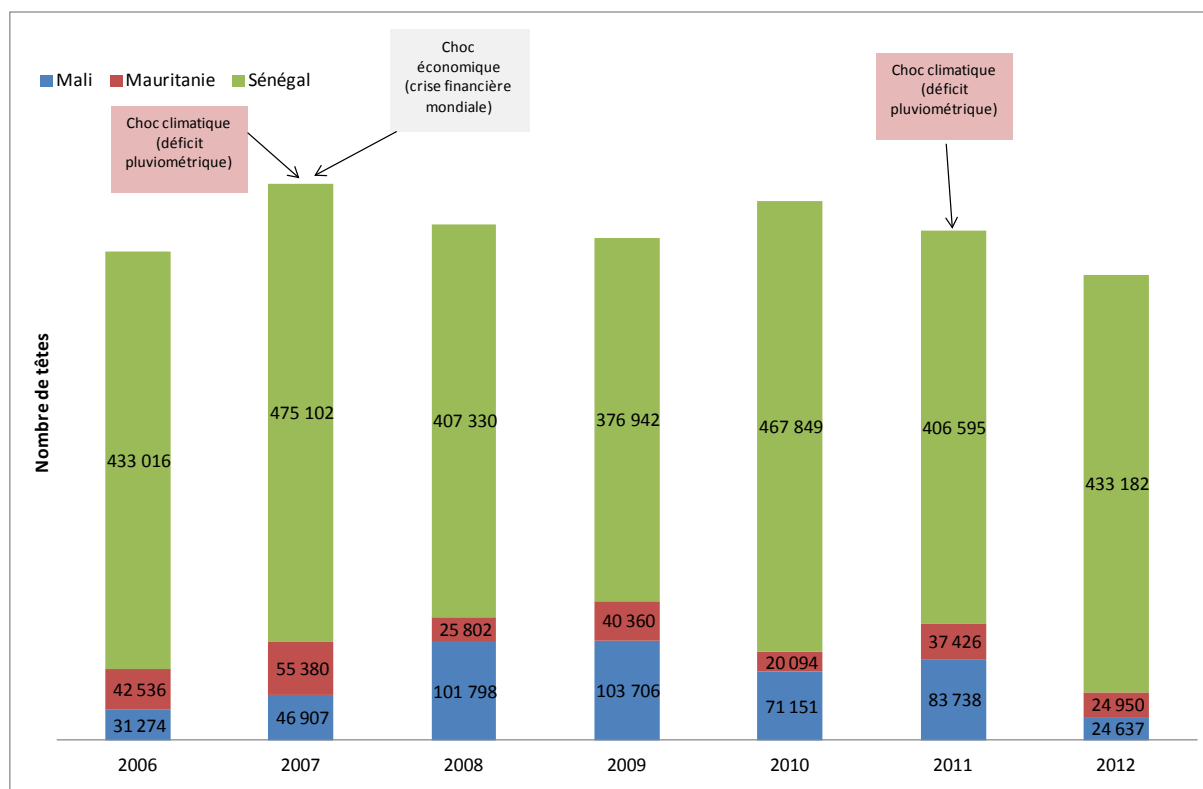


Figure 7 : Evolution de l'approvisionnement du marché de Dakar en bétail entre 2006 et 2012



◆ Perception des acteurs

L'analyse qui suit résulte de l'entretien avec des acteurs de la filière, principalement des importateurs de bétail fréquentant l'axe Dakar-Bamako, avec un convoyage des animaux à pied ou par camion.

Le principal circuit d'acheminement du bétail reste l'axe Kayes-Djiboli-Kidira. Une nouvelle voie d'accès, en l'occurrence l'axe Kéniéba-Moussala, situé au sud-est du Sénégal, dans la région de Kédougou, a vu le jour, cependant, mais qui n'est pas encore très fréquentée.

Les importations sénégalaises de bétail du Mali revêtent un caractère saisonnier, en rapport avec la demande du marché. L'effectif moyen dépasse très souvent les 100 têtes, voire largement plus pour les grands opérateurs réalisant plusieurs convoys.

La demande d'animaux est plus importante au courant de la période qui va du mois d'avril à celui de juillet. En cette période, les disponibilités fourragères sont très faibles, voire nulles par endroit, avec une conséquence sur l'état d'embonpoint des animaux locaux dont la qualité devient nettement ainsi moins intéressante que celle du bétail malien, qui présente un rendement en carcasse, de l'avis de professionnels de la viande.

D'août à mars, la demande est plutôt couverte par la production locale, avec des animaux de bonne qualité, à des coûts plus accessibles, comparé à la situation en saison sèche. Cette saisonnalité des importations suggère des opportunités réelles pour le bétail malien.

Les opérateurs rencontrent cependant des difficultés pour l'importation de bétail du Mali, qui relèvent de plusieurs aspects.

Sur le corridor Dakar-Bamako, les acteurs de la filière se plaignent de l'existence d'un nombre anormalement élevé de postes de contrôle, aussi bien en territoire malien qu'au Sénégal.

L'axe Kayes-Kidira

De nombreuses localités polarisent le poste de Kayes, qui comptent chacune un poste de contrôle, multipliant ainsi les difficultés pour les convoyeurs d'animaux. On peut citer notamment les postes de Diéma, Logamani, Kaniara, Sandré et Séguéla. Ces postes correspondent à des points de passage ou à des localités abritant ou situées à proximité de marchés à bétail. Ce tronçon Kayes-Kidira est considéré par les opérateurs comme le plus difficile.

L'axe Kidira-Dakar

Sur cet axe, les postes officiels de contrôle sont passés de 28 à 3 (Koumpentoum, Kaffrine, Diamniadio), suite à des concertations entre les acteurs et les structures étatiques des deux pays, en septembre 2011. Cependant, l'application des mesures convenues n'a duré que trois mois, avant que le nombre de postes de contrôle n'augmente à nouveau et de manière considérable¹.

Toutefois, pour la Tabaski de cette année, les mesures de facilitation prises par le Gouvernement semblent avoir été bien respectées, avec pratiquement pas de tracasseries, selon des commerçants maliens interrogés.

• **Les prix du bétail, le transport, les taxes (formelles/informelles) et autres frais divers**

Durant la période favorable, les prix du bétail malien peuvent atteindre 300 000 à 400 000 F CFA pour le gros bétail. En dehors de cette période, les prix se situent autour de 150 000 F CFA en moyenne. Les sujets achetés sont mis en embouche ou conduits sur les parcours pendant un à deux mois avant d'être acheminés sur Dakar.

Le transport du bétail reste particulièrement coûteux pendant la période de Tabaski, autant pour les ovins que pour le gros bétail, du fait de la forte demande : 500.000 F CFA pour un camion de 130 moutons ou 25 bovins. En dehors de la période de préparation de la Tabaski, le transport est moins coûteux avec les véhicules maliens (150 000 à 200 000 F CFA), qu'avec ceux du Sénégal (250 000 à 300 000 F CFA).

Une autre difficulté réside dans la multiplicité des bureaux de contrôle pour le paiement des taxes formelles/informelles.

¹ Certains opérateurs ont avancé le chiffre de 57, ce qui semble un peu exagéré

A Diboli, sur le territoire malien, on compte quatre bureaux situés au même endroit, qui exigent chacun 50 000 F CFA de taxes à payer. En amont de Kayes, la même règle s'applique au niveau des postes qui polarisent la localité (voir plus haut). Sur l'autre axe à Kéniéba (à 25 km de Moussala), trois points de paiement existent, avec une taxe qui varie entre 10 000 et 15 000 F CFA. Sinon, une taxe par tête est fixée par les services de la Douane.

Au Sénégal, une taxe officielle variant entre 4.500 et 5.500 F CFA par tête est prélevée au titre de la TVA pour le bétail entrant à Kidira. Cette taxe est effectivement critiquée par les commerçants, qui pensent qu'elle est un obstacle aux échanges entre le Mali et le Sénégal. Pour le Sénégal, cependant, elle se justifie par le fait que le Mali reçoit sur son territoire du bétail mauritanien (hors UEMOA), vendu par la suite au Sénégal.

À cette taxe s'ajoutent divers prélèvements non officiels sur le reste du parcours de Kidira à Dakar, que certains commerçants considèrent non obligatoires, mais facilitatrices pour l'acheminement rapide des animaux vers la destination finale.

A ces frais s'ajoutent diverses charges informelles variant considérablement (2 500 F CFA à 15 000 F CFA). Les frais de sortie sont de 5 000 F CFA et le laissez-passer fourni par le service vétérinaire de 2 500 F CFA. De Kidira à Dakar, un montant de 2 000 F CFA est payé aux postes de contrôle dont le second est à Koumpentoum et le troisième à Kaffrine. Un poste a été ouvert récemment à Diamaniadio.

Il n'y a pas unanimité sur le niveau des taxes payées. Certains estiment que les taxes faibles payées restent valables seulement pour la période de la Tabaski, pendant laquelle toutes les facilités sont offertes par le Gouvernement pour un bon approvisionnement du marché en moutons.

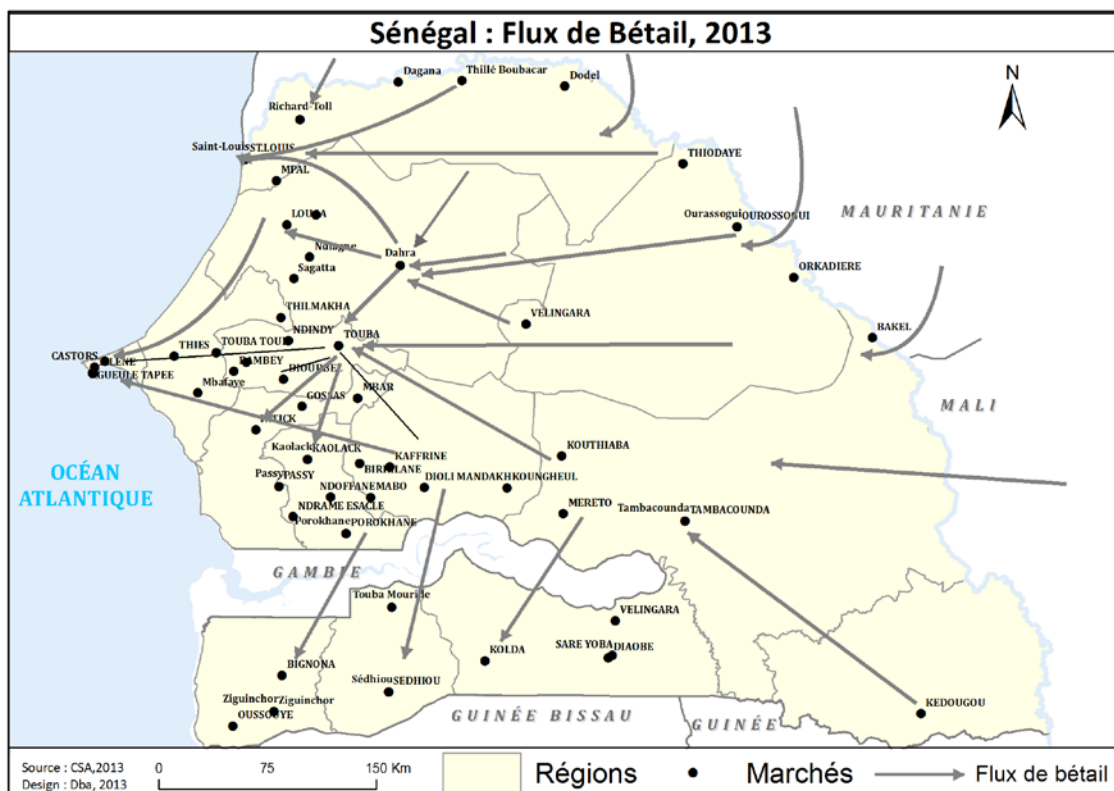
A ces différentes taxes, il faut ajouter les pertes liées aux ventes informelles à crédit (qui n'est pas souvent recouvré) à des bouchers.

Du point de vue de la qualité, les opérateurs estiment que le bétail mauritanien et celui du Sénégal sont meilleurs pour le rendement en viande. Il s'y ajoute aussi que le coût d'importation n'avantage pas le bétail malien (cf. supra).

Noter qu'en dehors du bétail de la Mauritanie et du Mali, le marché sénégalais reçoit aussi du bétail de la Côte d'Ivoire durant la période située au début de celle favorable au bétail malien (avril-mai).

La figure 8 indique les flux de bétail en provenance du Mali et de la Mauritanie et la destination selon les différents marchés du Sénégal.

Figure 8 : Cartes des flux de bétail au Sénégal



V. Propositions de réforme et recommandations

Sur la base de ce qui précède, les recommandations et propositions de réformes suivantes sont formulées pour la levée des contraintes aux différents maillons des chaînes de valeur.

• **Au niveau institutionnel**

Il est recommandé à ce que les deux états (Mali et Sénégal) :

- prennent des mesures pour supprimer toutes les taxes informelles et d'alléger les taxes formelles qui devront être limitées aux seuls frais de dédouanement, aux patentes et aux laissez-passer. En dehors de ces taxes, aucun autre paiement ne doit être institué ;
- garantissent la sécurité des acteurs et du bétail ; par ailleurs, les acteurs, en tant qu'opérateurs économiques, doivent faire l'objet d'une plus grande considération et être traités par les agents des services publics (Police, Douane, Gendarmerie) comme des partenaires de l'Etat,
- subventionnent ou procèdent à une baisse significative des prix de l'aliment de bétail et mettent en place un système pérenne d'approvisionnement en aliment de bétail et autres intrants, pour ne plus avoir à lancer des opérations de sauvegarde du bétail ;
- mettent en place un fonds de soudure qui aide les acteurs à passer le cap difficile de la saison sèche pendant laquelle il ya généralement un déficit fourrager ;
- renforcent la capacité des acteurs par la tenue régulière de séances d'information-sensibilisation-communication portant notamment sur les principes du pastoralisme et la gestion intensive des troupeaux.

• **Au niveau des acteurs**

Il est recommandé à ce que les acteurs :

- renforcent leur niveau d'organisation, en mutualisant leurs efforts autour d'un leader pour parler d'une seule voix et faire des achats groupés pour avoir des prix plus rémunérateurs et faire des plaidoyers auprès des partenaires ;
- mettent en place des cadres de concertation au niveau des deux pays (Mali/Sénégal) ou renforcent les cadres qui existent, en vue de contribuer à la prise de décision pour amoindrir les difficultés notées sur les axes d'importation du bétail,
- fassent de l'auto-saisine un crédo, pour amener les membres à observer le principe de l'orthodoxie dans le travail et à se conformer aux textes et règlements en vigueur.

Les acteurs suggèrent également la mise en place d'un cadre de concertation réunissant les professionnels de la filière, les services techniques de l'Etat et les structures bancaires et de micro crédit. Ce cadre animé par des organisations fortifiées aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de relance global basé sur le commerce transfrontalier et l'organisation des marchés pour amorcer le développement durable de la filière à l'échelle régionale.

VI. Conclusion

Le secteur de l'élevage au Sénégal reste confronté à des contraintes liées à la faiblesse de sa productivité et au manque de compétitivité des filières. Il se caractérise par la prédominance du mode extensif, la faible capacité technique et organisationnelle des acteurs, des limites institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur et l'absence d'un système d'information opérationnel. De cette conjonction de facteurs, résulte son incapacité à couvrir les besoins de son marché national en bétail et viande, ce qui l'oblige à recourir au marché extérieur.

Ainsi, le Sénégal importe régulièrement du bétail du Mali et de la Mauritanie. Les importations en provenance du Mali ont augmenté ces dernières années au détriment de la Mauritanie, à la faveur de l'intégration économique en vigueur dans la sous région mais également en rapport la demande du marché pour couvrir du pays, notamment pendant la Tabaski.

Le marché sénégalais est un potentiel important pour le bétail malien, surtout pendant la période de soudure qui est plus favorable, eu égard à la baisse de qualité des sujets qui composent l'offre intérieure du Sénégal. Mais malgré ces opportunités qui prévalent pour le bétail malien, des contraintes subsistent encore et qui demandent à être levées en vue d'une présence plus marquée du bétail malien sur le marché sénégalais.

Donc pour garder voire améliorer ses parts de marchés dans la demande du Sénégal en bétail, le Mali doit prendre des mesures idoines qui sont de nature à faciliter le mouvement du bétail à travers le corridor Dakar-Bamako. Il s'agit notamment de veiller à la mise en œuvre effective et à consolider les dispositions prises en 2011 pour surmonter les difficultés rencontrées par les opérateurs de bétail sur cet axe.

Cela est d'autant plus vrai que le Sénégal met en œuvre de nouvelles politiques pour parvenir à couvrir sa demande nationale en bétail et viande à partir de sa production locale et même aller à conquête du marché sous régional.

Dans cette perspective, le rapport a formulé des recommandations dans le sens de l'amélioration et du maintien de la part du bétail malien dans le marché sénégalais. Pour ce faire, le Mali doit non seulement exploiter au mieux son potentiel pendant les périodes les plus favorables mais aussi envisager des mesures d'accompagnement pour être présent au cours des autres périodes.

VII. Références bibliographiques

- **Ansd, 2009.** Situation économique et sociale du Sénégal en 2008 - Novembre 2009, 272 p. (www.ansd.sn)
- **Cedeao, Ocde, Cso, 2008.** Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Potentialités et défis – 2008, 161 p.
- **Centre de Suivi Ecologique (CSE), 2009.** Suivi de la production végétale 2009 : Situation des parcours naturels – 14 p.
- **Cesaro J. P., Mangrin G., Ninot O., 2010.** Atlas de l'élevage au Sénégal - Commerce et territoires, Cirad (Projet ICARE), 34 p.
- **Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques, 2005.** Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, Texte adapté, 2005 - 68 p.
- **Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques, 2009.** Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) : Bilan diagnostic du secteur agricole (Revue de politiques, stratégies et programmes ; performances du secteur) – Janvier 2009, 06 p.
- **Direction de l'Elevage, 2009.** Rapport annuel 2008, 51 p. + Annexes
- **Duteurtre G., 2009,** Afrique de l'Ouest : la révolution de l'élevage aura-t-elle lieu ? – Grain de Sel N° 46-47, Mars-Août 2009, pages 12
- **Mankor A., 2009.** Consommation urbaine de viandes en Afrique de l'ouest : l'exemple de Dakar - Grain de Sel N° 46-47, Mars-Août 2009, pages 16.
- **Mbaye A. A., Holst D. R., Otte J., 2007.** Agriculture, Elevage et pauvreté en Afrique de l'Ouest – FAO/PPLPI), Octobre 2007, pages 103-118.
- **Mbaye M., 1999.** Etude d'un projet d'installation d'une ferme intensifiée de production de viande bovine dans une région du bassin arachidier au Sénégal – Mémoire de fin d'études ; CESAG, Août 1999, 96 p.
- **Ministère de l'Elevage, 2004.** Nouvelle Initiative sectorielle de développement de l'élevage (NISDEL) – Août 2004, 24 p. + annexes
- **Ministère de l'Elevage, 2013.** Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2013-2015 – Juin 2013, 14 p. + annexes
- **Ministère de l'Elevage, 2013.** Présentation des stratégies de développement de l'élevage
- **Phylum, 2008.** Diagnostic et recommandations sur les filières animales, Rapport de mission d'appui au Sénégal, dans le cadre du Programme 2A2SA de la FAO – 8 Août 2008, 63 p.
- **République du Sénégal, 2012.** Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES 2013-2017) - 59 p. + annexes
- **Sen-ingénierie, 2006.** Etude des flux financiers, de produits, d'exigences et des transactions au sein des filières viande rouge, poulet de chair et poulet villageois, Diagnostic institutionnel et élaboration d'un accord-cadre de partenariat public - Septembre 2006, 156 p.

Annexes

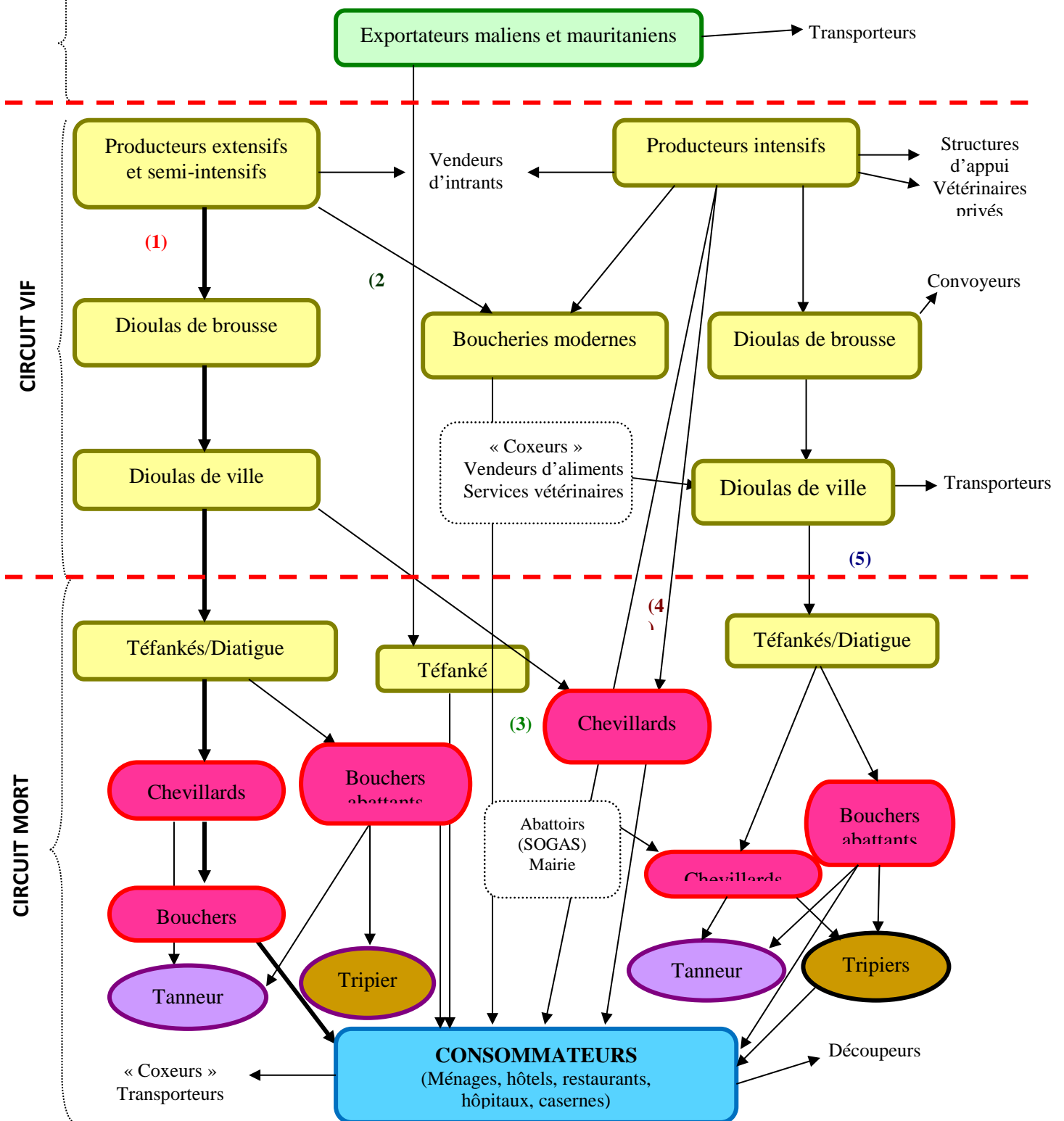
Annexe 1 Répertoire des marchés à bétail par région

N°	Régions	Marchés	Type de marché
1	Diourbel	Bambey	Regroupement
2		Diourbel	Regroupement
3		Touba-Mbacké	Regroupement
4		Ndindy	Regroupement
5	Fatick	Mbar	Regroupement
6		Gossas	Regroupement
7		Touba Mouride	Regroupement
8	Kaolack	Kahone	Regroupement
9		Ndiba Ndiayène	Regroupement
10		Dinguiraye	Regroupement
11		Kaolack	Consommation
12	Kaffrine	Birkélane	Regroupement
13		Missirah	Regroupement
14	Kolda	Diaobé	Regroupement
15		Saré Yoba	Regroupement
16		Kolda	Consommation
17	Louga	Linguère	Collecte/Regroupement
18		Thiel	Collecte/Regroupement
19		Dahra	Collecte/Regroupement
20		Keur Momar SARR	Collecte/Regroupement
21		Louga	Consommation
22		Ndiagne	Collecte/Regroupement
23		Sagatta Guett	Collecte/Regroupement
24		Gouille Mbeuth	Collecte/Regroupement
25		Matam	Transfrontalier
26	Garly	Transfrontalier	
27	Matam	Nabadji Civol	Regroupement
28		Orkadiéré	Regroupement
29		Oourossogui	Regroupement
30		Ranérou	Collecte/Regroupement
31		Younouféré	Collecte/Regroupement
32		Lougéré Thiolly	Collecte/Regroupement
33		Vélingara ferlo	Collecte/Regroupement
34		Ziguinchor	Bignona
35	Ziguinchor		Consommation
36	Sédhiou	Touba Mouride	Regroupement
37		Sédhiou	Collecte/Regroupement

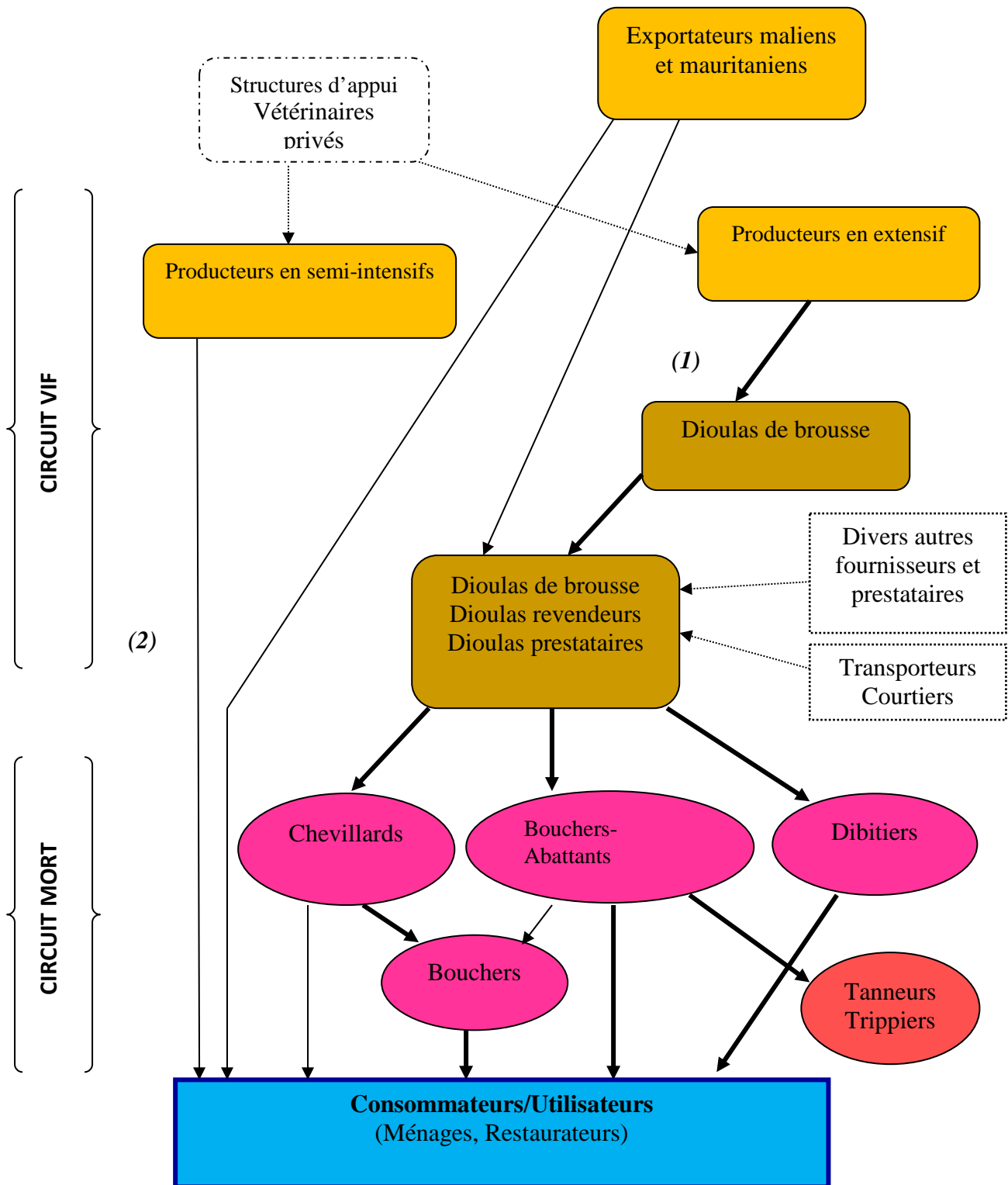
Annexe 2 Répertoire des marchés à bétail par région (suite)

N°	Régions	Marchés	Type de marché
1	Saint-Louis	Galoya	Transfrontalier/Collecte
2		Médina Ndiatbé	Transfrontalier/Collecte
3		Dodel	Collecte/Regroupement
4		Bokhol	Collecte/Regroupement
5		Thillé Boubacar	Regroupement
6		Ndioum	Regroupement
7		Mpal	Regroupement
8		Niassanté	Collecte/Regroupement
9		Saint Louis	Consommation
10	Tambacounda	Bakel	Transfrontalier
11		Bondji	Transfrontalier
12		Payar	Collecte/Regroupement
13		Kidira	Transfrontalier
14		Kouthiaba	Collecte/Regroupement
15		Méréto	Collecte/Regroupement
16		Missirah	Regroupement
17		Tambacounda	Regroupement
18	Thiès	Thiès	Consommation
19		Toubatoul	Regroupement
20		Khombole	Regroupement
21		Séwékhaye	Regroupement
22		Mékhé	Regroupement
23		Sandiara	Regroupement
24		Thilmakha	Regroupement
25		Pékesse	Regroupement
26	Dakar	Dakar	Consommation
27		Pikine/Guédiawaye	Consommation
28		Rufisque	Consommation
29	Kédougou	Kédougou	Collecte/Regroupement

Annexe 3 Chaîne d'approvisionnement en bétail/viande bovine



- 1) Circuit traditionnel impliquant Bétail extensif et semi-intensif
- 2) Circuit Bétail malien et mauritanien passant par le circuit traditionnel
- 3) Circuit Bétail toutes origines (mais plus issu de l'extensif)-Boucheries modernes
- 4) Circuit direct Bétail intensif-Chevillards ou Consommateurs (ménages)
- 5) Circuit Bétail intensif passant par le circuit traditionnel (très rare).



A la Société de gestion des abattoirs du Sénégal (SOGAS), Dakar :

- Mamadou FALL dit Doudou, Président COFENABEVI-anpovs, SOGAS /Dakar (+221) 77 658 35 95
- Amadou Nama NDIAYE, Marchand de bétail, basé au Marché de Dahra
- Idouma DICKO, Marchand de bétail Mauritanien.

Au Foirail, Dakar

- ♦ El Hadji Ibrahima Malick NDIAYE, Président des importateurs de bétail, Foirail, Pikine/Dakar
- ♦ Mamadou Racine DIALLO, Importateur de bétail malien, Foirail, Pikine/Dakar, (+221) 77 557 55 26
- ♦ Samba BA Importateur de bovins maliens. Foirail, Pikine/Dakar (+221) 77 671 38 38)
- ♦ Amadpu Gaël KA, marchand de bétail, importateur, Foirail des petits ruminants de Pikine, Dakar (+221) 77 668 75 81
- ♦ Yacoubé Dembélé, Marchand de bétail malien, (+223) 79 05 85 22
- ♦ Aladji TRAORE, Marchand de bétail malien
- ♦ Sinaly TRAORE, Marchand de bétail malien

-